Tout ASPACH

n°17

bulletin municipal - édition du 8 décembre 2019

École : nid de cigognes et classe d'eau

Infos déchets et environnement

L'actu des associations

rédaction commission de l'information

publication de la Mairie

Tout Aspach - sommaire

6

3 édito : le mot du Maire

4 Le mémo de Tout Aspach
4 horaires mairie, coordonnées

5 Tout Aspach en bonne santé
5 pharmacies de garde
5 numéros d'urgence

6 Tout Aspach à la Mairie
6 comptes-rendus de séances
16 décès
17 commande de bois

18 Tout Aspach est informé
18 formation EPI
18 expérimentation PP3D
19 sécurité / accessibilité
20 infos déchets
22 sortie LPO
25 info de la Brigade Verte

26 Tout Aspach fête
26 état civil

27 Tout Aspach se régale

30 Tout Aspach se passionne
30 astronomie : Histoires, les Pléiades

32 Tout Aspach s'associe
32 UNC
33 ASCLA
34 Conseil de Fabrique
35 Donneurs de Sang
36 Football : EJCS
36 Cercle Sainte Cécile
37 Comité des Fêtes

38 Tout Aspach à l'école
38 Un nid de cigognes à Aspach
39 classe d'eau

40 Tout Aspach en images

5

18

30

20

35

38

ECOLE
ALBERT FALCO

photos de couverture

Fête de la Saint Martin, formation EPI, sortie LPO

Retrouvez le Tout Aspach entièrement en couleurs sur le site communal.

le mot du Maire

Très chers concitoyens,

Ces derniers mois, peut-être avez-vous été attentifs aux nombreux travaux qui ont eu lieu dans notre village :
L'installation d'un nid pour les cigognes, l'embellissement de l'entrée nord du village par la plantation d'une rangée d'arbres, la mise en place d'un passage piéton 3D (en expérimentation), ainsi que le remplacement d'une nouvelle tranche de la conduite principale d'adduction d'eau.

Pour toutes ces réalisations, je tenais à remercier chaleureusement tous les acteurs qui y ont pris part, mais également vous-mêmes, chers habitants qui avez su faire preuve de patience et de bienveillance.

Je tenais également à remercier et surtout à féliciter les enfants et les enseignants qui nous ont offert un très beau spectacle et un formidable moment intergénérationnel lors du garnissage et de la mise en place du nid de cigognes. Bravo à vous !

Et vous associer à une pensée toute particulière pour Gérard Burgy et Fernand Stoessel qui nous ont quitté et qui étaient (entre autres) les deux derniers Malgré-Nous de notre village.

Pour cette fin d'année, je vous souhaite à toutes et à tous de passer de très sereines et belles fêtes.
Bonne lecture !

Fabien Schoenig

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone portable, email, adresse postale) pour recevoir les alertes SMS ciblées ou d'autres infos. Utilisez le formulaire en ligne ou sur papier libre.

la commission info

place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi 11h à 12h
16h à 17h

Mardi 16h à 20h

Jeudi 11h à 12h
16h à 17h

Horaires pour la fin d'année

Lundi 23 horaires habituels
Mardi 24 de 9h00 à 12h00
Lundi 30 horaires habituels
Mardi 31 de 9h00 à 12h00
Jeudi 02 horaires habituels.

Permanence des élus

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.

RAPPEL
Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

Contact

téléphone : 03 89 40 92 02
messagerie électronique : mairie.aspach@wanadoo.fr
fax : 03 89 40 92 47

Site communal

parole-aspach.fr

Pièces d'identité

Tous les détails et prédemandes sur le site ants.gouv.fr

Autres infos

Déchetterie d'Altkirch

Horaires d'hiver

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires d'été

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

Transport solidaire

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.

2019/2020	déc	janv	fév	mars	avril
1		F	M	K	F
2	J	B	M	M	F
3	J	B	K	M	H
4	I	H	K	A	B
5	I	H	A	A	B
6	C	D	A	F	H
7	B	D	H	L	J
8	B	M	E	L	J
9	C	M	E	F	D
10	D	K	H	G	D
11	D	C	L	G	G
12	E	C	L	H	G
13	E	K	F	H	M
14	M	E	F	J	I
15	M	E	G	J	I
16	K	G	G	I	C
17	K	G	J	I	C
18	A	A	J	B	L
19	A	A	C	B	L
20	H	L	C	M	D
21	G	L	D	C	D
22	G	J	I	C	M
23	H	J	I	M	M
24	D	I	B	E	K
25	I	B	B	E	E
26	E	B	D	L	E
27	L	I	E	L	K
28	I	C	E	A	A
29	I	C	K	A	A
30	L	D		K	B
31	F	D		K	

Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.

retrouvez les pharmacies de garde sur pharma68.fr/gardes.php

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.

sous réserve de changements de dernière minute

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE l'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Allô Urgences

Pompiers : 18
SAMU : 15
Gendarmerie : 17
Veolia : 0969 323 554
EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33
Communauté de communes (par ex. pour des problèmes de lampadaires) : 03 89 08 36 20
Brigade Verte : 03 89 74 84 04
Allô Escroquerie : 0 811 020 217
Allô Service Public : 39 39
Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

Comptes-rendus des séances du conseil municipal

Séance du 17 mai 2019

Le conseil municipal, convoqué le 14 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire en date du 17 mai 2019 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.
Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, adjoints, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Florence LAVAULT, Régine BADELET, Régis BRAND et Roland RICH, conseillers municipaux.
Absents excusés: Frédéric SCHINDLER, Carlos RODRIGUEZ, Arnaud STOESSEL et Isabelle REICHLIN
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Création de poste : accroissement temporaire de l'activité durant la période estivale
4. Schéma de mutualisation – Communauté de Communes Sundgau
5. Convention pour l'entretien de la RD466 – Heidwiller
6. Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAULT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2. Approbation des deux derniers PV

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2019 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3. Création de poste : accroissement temporaire de l'activité durant la période estivale

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité durant la période estivale.
Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer :
- un emploi d'adjoint technique à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré du 20 mai au 30 juin 2019 ;
- deux emplois d'adjoint technique à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré du 1er au 31 juillet 2019 ;
- trois emplois d'adjoint technique à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré du 1er au 31 août 2019.
Il sera possible de recourir à plusieurs contrats.
L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326.
Le Maire est chargé du recrutement.

4. Schéma de mutualisation – Communauté de Communes Sundgau

Objet : Approbation du schéma de mutualisation
Par courriel reçu le 15 mars 2019, Monsieur le Président de la Communauté de communes a transmis le projet de schéma de mutualisation tel qui doit être soumis à la décision du Conseil Municipal comme le prévoit la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le projet de schéma ainsi proposé rappelle à titre liminaire que la démarche de mutualisation s'effectue sur la base d'une initiative volontaire. Document guide et non contraignant, celui-ci propose une démarche de partage de moyens sur le territoire.
Le cadre juridique et les modes de collaboration possibles sont exposés.
Le travail de réflexion mené par le comité de pilotage a permis de déterminer différents objectifs et actions concrètes. Les modalités financières de mise en œuvre sont également précisées.
Ce schéma de mutualisation demeure un document évolutif, et par conséquent modifiable. Le comité de pilotage coordonnera la mise en œuvre de la démarche et veillera à la pérennité des actions mises en place.
Ce projet est soumis à l'avis du Conseil municipal qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le projet de schéma de mutualisation ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Sundgau, tel que présenté par son Maire.

5. Convention pour l'entretien de la RD466 – Heidwiller

Après délibération, les conseillers approuvent la présente convention et autorisent le Maire à la signer :

HEIDWILLER

Route d'ASPACH (Ex RD 466)

TRANSFERT D'ENTRETIEN

Entre les soussignés :
la Ville d'ASPACH, représentée par son Maire, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par le "Village d'ASPACH", d'une part, et
la Ville de HEIDWILLER, représentée par son Maire, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par le "Village de HEIDWILLER", d'autre part,
Les co-signataires étant par ailleurs désignés par "les parties",
Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – objet
La présente convention a pour objet de transférer au Village d'ASPACH l'entretien de la portion de route ex RD 466 située sur le ban communal de HEIDWILLER (route d'ASPACH), hors agglomération.

Article 2 – description des opérations concernées
Le plan de situation (annexe 1) indique la portion de route correspondante soumis à transfert d'entretien.
Les opérations objet de la convention concernées par l'entretien sont les suivantes :
• Le fauchage de l'accotement sur une profondeur de 1,5 mètres ou jusqu'aux rambardes de sécurité;
• Le balayage de la chaussée ;
• Le déneigement et le salage de la chaussée ;
• Tous les travaux d'entretien de la chaussée.

Article 3 - intervention sur le domaine public communal
Le Village d'ASPACH est autorisé par le Village de HEIDWILLER d'intervenir sur son domaine public communal pour les opérations visées à l'article 2 ci-dessus. Toutefois, le Village de HEIDWILLER est avisé de chaque intervention.

Article 4 – engagements de la commune d'Aspach
Le Village d'ASPACH accepte le transfert d'entretien des opérations visées à l'article 2 de la présente convention.
Les opérations d'entretien seront réalisées selon les règles de l'art et en tout état de cause de manière à ne compromettre ni la sécurité des usagers, ni la visibilité et la lisibilité de la signalisation réglementaire. Les interventions d'entretien sont définies selon les fréquences suivantes :
• Le fauchage de l'accotement : deux fois par an et/ou en cas de besoin ;
• Le balayage de la chaussée : deux fois par an. Le nettoyage des salissures causées par un tiers ou un riverain seront à la charge de ce dernier ;
• Le déneigement et salage de la chaussée : sur l'initiative du Village d'ASPACH ou de son prestataire ;
• Tous les travaux d'entretien de la chaussée en cas de besoin.

Article 5 - responsabilités
Le Village d'ASPACH est responsable de tout dommage ou préjudice que pourraient causer aux personnes et aux biens, l'entretien des opérations susvisées dont la responsabilité lui incombe du fait de la présente convention. Néanmoins, en cas de salissures causées par un tiers ou un riverain, la commune de Heidwiller fera le nécessaire en cas de non nettoyage de la chaussée par ces derniers.

Article 6 - rémunération
Le transfert d'entretien visé à l'article 2 de la présente convention est conclu à titre gratuit.

Article 7
Les travaux de réfection de la chaussée et de sa structure seront à la charge des parties dans les proportions suivantes : 2/3 pour le Village d'Aspach et 1/3 pour le Village de Heidwiller

Article 8 – durée
La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et restera valable pendant toute la durée des obligations liées à son exécution.

Article 9 – résiliation
La présente convention, de par sa nature et son objet, n'est susceptible de résiliation qu'en cas de disparition des aménagements objet de l'entretien visés à l'article 2, et/ou de modification dans la situation juridique des parties, emportant des conséquences directes sur le contenu et/ou l'étendue de leurs engagements respectifs.

Dans cette hypothèse, il appartiendra à la partie qui entend se prévaloir des dispositions qui précèdent, de notifier son intention de mettre fin à la présente convention à l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception, trois mois au moins avant la date à laquelle la résiliation prendra effet.

Toute résiliation devra au préalable avoir fait l'objet d'un accord écrit des deux parties.

Article 10 – litiges
Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Toutefois, les parties s'engagent, avant d'ester en justice, à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation et de l'exécution et des suites de la présente convention. L'exercice de ces voies amiables est limité à une durée maximum de trois mois.
Fait en autant d'exemplaires que de parties.

6. Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill

Objet :
Adhésion au Syndicat mixte de l'Ill, approbation des statuts et renonciation à sa transformation concomitante en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE)
EXPOSE DES MOTIFS

Madame/Monsieur le Maire expose les motifs suivants.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).
A ce titre, le bloc communal devient responsable (article L 211-7 du Code de l'environnement) :
- de l'aménagement des bassins ou fraction de bassins hydrographiques (1°),
- de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès (2°),
- de la défense contre les inondations (5°),
- et de la protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8°).
Ces compétences ont été transférées automatiquement à la

Communauté de Commune / à la Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2018.

Les autres collectivités (Communes, Département…) peuvent continuer d'exercer les autres missions de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement et notamment :
4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
La Commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges…).
L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, continuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.
Dans cette optique, par délibération du 22 juin 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'adhésion de notre Commune au Syndicat mixte de l'Ill, a approuvé son projet de nouveaux statuts et sa transformation concomitante en EPAGE.

1. L'arrêt de la procédure de labellisation en EPAGE en cours

La procédure de transformation en EPAGE du Syndicat mixte de l'Ill rénové s'inscrivait dans une démarche globale de labellisation de l'ensemble des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) en 2017, tout comme l'ensemble des comités syndicaux des structures concernées, leurs communes membres et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) nouvellement compétents en matière de GEMAPI, se sont prononcés en faveur de la rationalisation et de la nouvelle organisation des syndicats de rivière proposée dans le Haut-Rhin, soucieux de permettre à ces structures de continuer à associer tous les acteurs du cycle de l'eau sur un territoire cohérent.

Sur la base de ces délibérations, un dossier a été déposé auprès du Préfet coordonnateur de bassin aux fins d'engager la procédure de labellisation des syndicats mixtes de rivière rénovés en EPAGE.
De nombreux échanges ont eu lieu entre les services du Département, du Syndicat mixte du Bassin de l'Ill, acteur majeur de la mutualisation entre syndicats de rivière et porteur de leur ingénierie, et les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est.

Le 7 décembre 2018, le Comité de Bassin compétent a rendu un premier avis sur ce projet. Bien que dans sa délibération, cette instance relève la volonté politique forte des collectivités territoriales de couvrir la totalité du département du Haut-Rhin par des EPAGES en vue d'une gouvernance renforcée sur le grand cycle de l'eau, elle souhaite que cette mise en place d'EPAGES prenne en compte la création d'un EPTB sur le bassin versant de l'Ill, et demande que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill confirme son adhésion à la création d'un tel EPTB pour garantir la bonne répartition des compétences entre ce futur EPTB et les EPAGES.

Or, un tel conditionnement du processus de reconnaissance des syndicats mixtes de rivière en EPAGE n'est, à l'heure actuelle, pas acceptable :
- d'une part, parce qu'une répartition claire et précise des compétences entre les syndicats mixtes de rivière et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill est d'ores et déjà prévue, et que celle-ci est de nature à permettre à chacun d'exercer ses missions, de mutualiser les compétences, et d'assurer une sécurisation de l'exercice non seulement de la compétence GEMAPI à des échelles hydrographiques pertinentes, mais également des autres compétences définies par l'article L 211-7 du code de l'environnement,
- d'autre part, parce que la création de ce futur EPTB évoquée par le Comité de Bassin, qui serait portée par la Région, est encore hypothétique, que l'équilibre de représentation et de contribution des territoires en son sein n'est pas connu ni validé par les acteurs haut-rhinois compétents, et que la pérennité du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill, dont l'expertise et la plus-value sont reconnues, pourrait être posée à plus ou moins court terme dans un tel montage,
- enfin, parce que le fonctionnement actuel des syndicats mixtes de rivière, qui bénéficient, de par leur adhésion à cette structure, de l'appui, l'ingénierie et le soutien du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill qui est doté des compétences humaines et techniques mutualisées nécessaires, ne requiert pas une nouvelle adhésion au futur EPTB régional.

En conséquence, dans la mesure où la réglementation en vigueur n'impose pas la reconnaissance des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois en EPAGE et où une telle transformation pourra être sollicitée à nouveau ultérieurement, en tant que de besoin, selon les évolutions du contexte local en la matière, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill, ainsi que l'ensemble des syndicats de rivière concernés, ont décidé de renoncer à la procédure de labellisation en cours.
Un courrier en ce sens a été adressé au Préfet coordonnateur de bassin par le Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill le 23 janvier 2019.

Toutefois, dans la mesure où notre Commune avait approuvé, via son Conseil Municipal du 22 juin 2018, précité, la transformation en EPAGE du Syndicat mixte de l'Ill, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération renonçant expressément à cette labellisation et abrogeant la délibération susmentionnée sur ce point précis.

2. La nécessité de confirmer l'extension du périmètre du Syndicat à toutes les Communes du bassin versant de l'Ill et d'approuver ses nouveaux statuts.

Pour permettre à toutes les Communes du bassin versant d'adhérer au Syndicat pour les compétences non GEMAPI et notamment la gestion des ouvrages hydrauliques existants qui sont nombreux sur la Thur et ses affluents, le Comité syndical a autorisé les Communes de Appenwihr, Aspach, Berentswiller, Bettlach, Biederthal, Bouxwiller, Emlingen, Feldbach, Ferrette, Flaxlanden, Franken, Hausgauen, Heimersdorf, Heiwiller, Hettenschlag, Hundsbach, Jettingen, Kiffis, Koestlach, Linsdorf, Lucelle, Luemschwiller, Lutter, Muespach, Muespach-le-Haut, Obermorschwiller, Riespach, Ruederbach, Schwoben, Sondersdorf, Steinsoultz, Tagsdorf, Vieux-Ferrette, Wahlbach, Willer, Wittersdorf, Wolschwiller, et Zaessingue à adhérer.

L'absence de labellisation en EPAGE du Syndicat mixte de l'Ill n'est pas de nature à remettre en cause les objectifs poursuivis par les élus locaux haut-rhinois en matière de rationalisation des périmètres et des compétences des syndicats mixtes de rivière existants.

En conséquence, n'est pas remise en cause l'adhésion des Communes de Appenwihr, Aspach, Berentswiller, Bettlach, Biederthal, Bouxwiller, Emlingen, Feldbach, Ferrette, Flaxlanden, Franken, Hausgauen, Heimersdorf, Heiwiller, Hettenschlag, Hundsbach, Jettingen, Kiffis, Koestlach, Linsdorf, Lucelle, Luemschwiller, Lutter, Muespach, Muespach-le-Haut, Obermorschwiller, Riespach, Ruederbach, Schwoben, Sondersdorf, Steinsoultz, Tagsdorf, Vieux-Ferrette, Wahlbach, Willer, Wittersdorf, Wolschwiller, et Zaessingue à ce Syndicat, telle qu'elle a été autorisée par le Comité syndical compétent, et validée par ses membres.

En outre, pour répondre aux enjeux globaux soulevés, d'une part, par la gestion de la compétence GEMAPI, mais également, d'autre part, par l'exercice des autres compétences définies à l'article L211-7 du Code de l'environnement en matière de gestion de l'eau et visées ci-dessus, il reste pertinent de faire coïncider les actions du Syndicat mixte de l'Ill avec les missions exercées par ses membres en matière de gestion du cycle de l'eau, et de prévoir des modalités de fonctionnement adaptées à ce titre.

Le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 aux intercommunalités implique également que la gouvernance de ce syndicat, ainsi que son fonctionnement, prennent en compte cette donnée. Le syndicat doit en effet nécessairement devenir un syndicat mixte à la carte pour permettre notamment le maintien en son sein du Département et distinguer les compétences confiées par chacun de ses membres.

Dans cette perspective, il importe que chaque membre du syndicat se prononce, sur le projet de nouveaux statuts de celui-ci, ci-joint.
En pratique, les nouveaux statuts proposés sont identiques à ceux approuvés par le Conseil Municipal lors de sa délibération précitée, exception faite du terme « EPAGE » qui a été supprimé, en l'absence de cette labellisation en 2019, et de la représentation des communes membres, qui a pris en compte la prise de compétence de certains EPCI membres « hors GEMAPI » (article 5).

Les nouveaux statuts dont pourrait se doter le syndicat mixte ont été approuvés par le comité syndical à l'unanimité lors de sa séance du 27 mars 2019.

Sur ces bases, il vous est donc proposé, d'une part, de confirmer l'adhésion de la Commune au syndicat précité et, d'autre part, d'approuver le projet de nouveaux statuts ci-joints.

Les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les statuts du nouveau syndicat.
Il est précisé qu'en application des statuts du syndicat, les modifications statutaires sont subordonnées à l'accord des organes délibérants exprimé à la majorité qualifiée suivante :
-la moitié des communes représentant les 2/3 de la population des communes,
-ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population.

C'est pourquoi Monsieur/Madame le Maire propose l'adoption de la délibération suivante.

DELIBERATION

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Ill ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-5 ;
Vu la délibération du comité syndical en date du 31 janvier 2017 approuvant les projets de modification statutaire, agréant l'extension du périmètre du Syndicat aux Communes de Appenwihr, Aspach, Berentswiller, Bettlach, Biederthal, Bouxwiller, Emlingen, Feldbach, Ferrette, Flaxlanden, Franken, Hausgauen, Heimersdorf, Heiwiller, Hettenschlag, Hundsbach, Jettingen, Kiffis, Koestlach, Linsdorf, Lucelle, Luemschwiller, Lutter, Muespach, Muespach-le-Haut, Obermorschwiller, Riespach, Ruederbach, Schwoben, Sondersdorf, Steinsoultz, Tagsdorf, Vieux-Ferrette, Wahlbach, Willer, Wittersdorf, Wolschwiller, et Zaessingue en tant que nouveaux membres du syndicat et de nouveaux statuts et autorisant son Président à notifier cette délibération aux structures adhérentes au syndicat mixte ;
Vu la délibération du comité syndical en date du 27 mars 2019 approuvant de nouveaux statuts, identiques à ceux validés le 31 janvier 2017, exception faite de l'usage du terme « EPAGE » qui a été abandonné, et autorisant son Président à notifier cette délibération aux structures adhérentes au syndicat mixte ;

Considérant l'abandon de la procédure de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois, actée en janvier 2019,

Considérant le projet de nouveaux statuts ;

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CONFIRME l'adhésion de la Commune au Syndicat mixte de l'Ill,

- APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat mixte précité, annexés à la présente délibération, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur en 2019.

- RENONCE à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération du 28 juin 2018 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation,

- DESIGNE Mme Françoise MAY en tant que délégué titulaire et M Serge STIMPFLING en tant que délégué suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Ill,

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

7. Compte-rendu des commissions communales

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY donne les informations suivantes :
- L'hôtel à insectes sera installé demain ;
- Selon les vœux de feue Madame Claire BURGY, sa famille nous a contacté afin de financer et procéder à la réfection de l'assise des bancs de la Litten . Les ouvriers communaux les aideront dans cette démarche cet été.
Régis BRAND propose de sabler le piètement afin de les nettoyer.
- Les talus et fossés sont en cours d'entretien ;
- Echange de terres avec Holcim : les propriétaires des parcelles situées sur le versant venant des rues de Tagolsheim/de Walheim ont été identifiés (étude hydraulique réalisée par la chambre d'agriculture). Le choix a été validé par Monsieur ALVES et Monsieur DETEMPLE (haies vives d'Alsace) ; Le projet sera présenté prochainement à l'Association Foncière d'ASPACH. L'avantage est que le bassin d'orage pourra être redimensionné, et de ce fait son coût amoindri, l'essentiel étant que la terre reste sur les champs.
Holcim attend une proposition de la part de la commune.

Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers :
- Suite à la demande du propriétaire du 54, Route de Thann au sujet d'infiltrations d'eau dans son habitation, un devis a été demandé à l'entreprise PONTIGGIA pour la rehausse du poteau d'éclairage public. Un 2e devis sera demandé à MTP pour la réfection du macadam sur le trottoir.
- L'entreprise TELMAT a été contactée pour le vidéoprojecteur interactif de l'école ; aujourd'hui il existe des écrans tactiles 4K, plus modernes.
- Toujours en attente du devis de BILGER pour la réfection du chauffage à l'école et à la salle polyvalente (un mail d'alerte à la consommation d'électricité a été adressé à la mairie)

Commission de l'information : Dominique STOESSEL fait savoir qu'un panneau expliquant pourquoi l'éclairage public sera coupé à ASPACH à compter du 1er juin de minuit à 5h dans toutes les rues du village sera mis en place. Des catadioptres autocollants seront installés sur les poteaux d'éclairage public et poteaux de signalisation.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC présente les divers dossiers en cours :

Conseil municipal des enfants :
- Retour sur le CM des enfants (1er)
- Expérimental avec les délégués de classe
- Uniquement sur Ecole A. FALCO
- Aide précieuse de Mme MAURER la Directrice
- Propositions des enfants : voir le CR

Autres informations :
- Kermesse de l'école le 14 JUIN (lot mairie)
- Prochain Conseil Ecole le 28 juin 2019
- Liaison Internet côté Ecole Maternelle difficile, sera fait en régie en juillet car devis trop onéreux, mais indispensable pour l'école (plusieurs relances de l'école)
- Formation des agents de la commune aux Gestes de Premier Secours en juin + membres de la réserve communale à organiser en septembre
- Affichage global Associations : RU à organiser
- Point sur problématiques stockage salle polyvalente

Accessibilité/ sécurisation
- Vandalisme ILOT
- Travaux marquage et signalisation autour de l'école -> trottoirs fictifs et logo piétons / vélo / PP / parking
- Rentrée 2019 : Charte Circulation
- Deux points en réflexion pour cet été / rentrée 2019
  - o Accès à l'école primaire – coté portail
  - o Sécurisation traversée (accord pour mise en place à titre expérimental d'un PP3D par le Ministère (fin 2019) ; plusieurs devis / méthodes à l'étude ; point avec Commune de Pfastatt / Brumath et point avec le CEREMA

8. Compte-rendu des commissions intercommunales

Communauté de communes Sundgau : Céline STEVANOVIC a assisté à la réunion de la CLECT au cours de laquelle il a été question des compétences et attributions de compensation aux communes ayant récupérés la compétence de l'éclairage public et des terrains multisports.
Fabien SCHOENIG a assisté avec Florence LAVAULT au séminaire du Plan Climat (où il a été question notamment de transport et d'énergies renouvelables). Une réunion publique aura lieu jeudi prochain à la médiathèque, et une action organisée par la CCS est prévue les 28 et 29 juin (de ce fait il est possible que la date de la prochaine séance du conseil municipal soit déplacée).
Un problème de stationnement est constaté rue de de la Croix-Rouge ainsi que la présence de tôles dans le ruisseau qui forment un embâcle.

9. Divers

• Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
• Le tableau de la permanence pour les élections européennes n'est toujours pas complet, tous les conseillers ne s'étant pas encore inscrits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h45.

Séance du 2 juillet 2019

Le conseil municipal, convoqué le 27 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire en date du 02 juillet 2019 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, adjoints, Angélique LIDY, Florence LAVAULT, Régis BRAND, Carlos RODRIGUEZ et Roland RICH, conseillers municipaux.
Isabelle REICHLIN arrive à 20h40
Absents excusés : Frédéric SCHINDLER, Serge STIMPFLING, Arnaud STOESSEL et Régine BADELET.
Absent : Joël KLEIBER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Approbation du rapport de la CLECT
4. Révision des statuts du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
5. Avis du projet du PLUi
6. Installation d'un nid à cigognes
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAULT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2019 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3. Approbation du rapport de la CLECT

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la commune une Attribution de Compensation (AC).

Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

En 2019, les nouveaux statuts de la CCS s'appliquent et diverses compétences sont transférées soit à l'EPCI soit aux communes, comme indiqué ci-dessous :

Compétences restituées aux communes par secteur

CCA	CCIG	CCJA	CCSI	CCVH
Eclairage public : études, réalisation des travaux et entretien des équipements du réseau	NEANT	REJA	NEANT	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
Gestion des terrains multisports		Transport des écoles vers la piscine et les salles de Moernach et Oltingue		
Capture et mise en fourrière des animaux errants				

Compétences transférées à la CCS

CCA	CCIG	CCJA	CCSI	CCVH
NEANT	Participation au SIAC	Contribution au SDIS	Contribution au SDIS	Contribution au SDIS
				Participation au SIAC (Bettendorf)
				Petite Enfance
				Contribution au SIASA

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2019,
- Vu le rapport de la CLECT 2019 de la CCS,

après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, approuve le rapport de la CLECT 2019.

4. Révision des statuts du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;
Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;
Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 à l'unanimité ;
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

5. Avis du projet du PLUi

Objet : avis du projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du secteur d'Altkirch arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté é de communes Sundgau le 21 février 2019
Monsieur le Maire rappelle,
Le PLUi est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire concernant les communes d'Altkirch, d'Aspach, Carspach, Heimersdorf, Hirsingue et Hirtzbach pour les années à venir, et fixe, en conséquence, les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol.
Une fois approuvé, il sera opposable à toutes personnes publiques ou privées pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.
Que par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté de communes d'Altkirch a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et a précisé les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, à l'élaboration du PLUi. Le Conseil communautaire a également, par délibération du même jour, défini les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres.
Suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la Communauté de communes Sundgau a continué la procédure d'élaboration du PLUi sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes d'Altkirch.
Le 21 février 2019, la Communauté de communes Sundgau a arrêté le projet de PLUi du secteur d'Altkirch.
En application des articles L.153-15 et R.153-5 du Code de l'Urbanisme, les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de cette date pour émettre un avis sur orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et sur les dispositions du règlement du projet de PLUi arrêté qui les concernent directement.
En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis sera réputé favorable.
Monsieur le Maire présente le PLUi et notamment les OAP et les dispositions du règlement qui concernent la commune.
Le Conseil municipal,
VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5 ;
VU la délibération du Conseil de la communauté de communes d'Altkirch du 18 décembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLUi sur son territoire et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;
VU la délibération du Conseil de la communauté de communes d'Altkirch du 18 décembre 2014 définissant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres ;
VU le débat en Conseil Communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui s'est tenu le 25 octobre 2018 ;
VU le débat sur les orientations générales du PADD menés dans le Conseil municipal d'ASPACH du 12 octobre 2018 ;
VU la délibération du Conseil communautaire n°24-2019 du 21 février 2019 arrêtant le PLUi du secteur d'Altkirch ;
Après en avoir débattu, à l'unanimité,
DECIDE
• de donner un avis favorable aux orientations d'aménagement et de programmation du projet de PLUi du secteur d'Altkirch, arrêté le 21 février 2019, qui concerne directement la commune ;
• de donner un avis favorable aux dispositions du règlement du projet de PLUi du secteur d'Altkirch qui la concernent directement la commune.
DIT QUE la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et sera transmise à :
• la sous-préfecture d'Altkirch
• la Communauté de communes Sundgau

6. Installation d'un nid à cigognes

Françoise MAY présente aux conseillers un projet d'installation d'un nid à cigognes dans la commune.
Les travaux consistent en la pose d'un mât de 10m de hauteur surplombé d'une corbeille métallique.
Le mât serait fourni et mis en place par ENEDIS. Les enfants de l'école seraient associés au projet et au remplissage du nid.
Deux endroits sont proposés pour l'implantation : soit en haut du terrain multisport, soit sur le chemin derrière la propriété sise au 2A, Rue du Stade.
Après délibération, avec 9 voix pour et une voix contre, les conseillers décident de procéder à l'installation d'un nid à cigognes cet automne.

Un sondage sera distribué aux riverains des deux lieux retenus afin de recueillir leurs observations quant au projet.

7. Compte-rendu des commissions communales

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY donne les informations suivantes :
- Le 28 septembre prochain aura lieu à ASPACH une animation organisée par la LPO afin de sensibiliser les habitants sur les hirondelles de fenêtres ; après une balade dans le village, la visite se terminera par l'installation des nids achetés par la commune Rue du 26 Novembre, à l'ancienne serre.
- Projet d'arbres d'alignement : 2 devis ont été présentés, mais trop onéreux. Un troisième est en attente. Des dossiers de subvention seront déposés.
- Les bancs de la Litten sont en cours de rénovation
- De plus en plus de nuisances sont constatées dans la commune : bruit, dégradations, vandalisme, poubelles… un rappel sur la civilité sera publié dans le prochain TA

Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers :
- Deux devis très contrastés ont été réceptionnés pour les travaux de chauffage à l'école et à la salle polyvalente. Un troisième est toujours en attente. La commission technique sera réunie lorsque tous les éléments auront été fournis.
- Le vidéoprojecteur a été reçu.
- La commune va commencer à démarcher les opérateurs afin d'installer la fibre à la mairie et aux écoles.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL informe les conseillers que le bulletin municipal paraitra la semaine prochaine.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC donne les informations suivantes :
- Le conseil d'école a eu lieu le 28 juin dernier.
- 111 enfants sont inscrits à la rentrée de septembre.
- Une classe verte pour les CM1 et CM2 sera organisée à la Maison de la Nature.
- L'école propose un emploi de service civique à partir de septembre.
- Le câblage pour la liaison internet de l'école maternelle à l'école élémentaire sera fait en propre régie cet été.
- Le vidéoprojecteur et le PC ont été installés à l'école.
- L'école est favorable à l'installation d'un nid à cigognes.
- Des dessins d'enfants seront utilisés sur des panneaux de signalisation routière afin de sensibiliser les automobilistes.
- Le projet de réaménagement du dépose minute a été présenté à l'école et aux parents délégués ; après validation par le conseil municipal il sera distribué à tous les parents et aux riverains de la Rue des Merles. Les travaux de marquage et de mise en place de panneaux se feront courant août (passages piéton, places de parking, trottoirs fictifs, logos piétons). Une charte de circulation sera élaborée.
- La DIDP relative au passage piéton 3D est en cours.
- Des actes de vandalisme ont été constatés au terrain de foot et au terrain de pétanque.
- Le conseil de fabrique a demandé à ce qu'une place soit réservée au curé sur le parking de la mairie (cet été).
- L'AG du cercle Ste Cécile a eu lieu.
- Le 6 juillet prochain se déroulera l'AG de la CASBA.
- Des devis pour remplacer le lave-vaisselle de la salle polyvalente vont être demandés.

8. Compte-rendu des commissions intercommunales

Communauté de communes Sundgau : Fabien SCHOENIG fait savoir que le lieu d'implantation de la benne à déchets verts dans la descente de la Steiga n'a pas été retenu par le Département. Une plateforme sera aménagée à droite avant d'arriver au canal.
Heidwiller a accepté la convention pour l'entretien de la RD466, en demandant juste à ce que soit rajouté qu'en cas de travaux, les 2 communes doivent se mettre d'accord.
Lors du conseil intercommunal de jeudi dernier, il a été question de l'ajustement de la tarification des ordures ménagères pour les professionnels.
Le Plan Climat été présenté aux citoyens mais n'a pas rencontré un franc succès.
SIAEP : Dominique STOESSEL informe les conseillers que les travaux d'adduction en eau potable auront lieu cet automne sur la portion de la Route de Thann allant de l'intersection avec la rue Bellevue à celle avec la rue des Bergers. Le bilan technique 2018 a été présenté : le taux de rendement est de 73%, il y a eu une augmentation des réparations sur le réseau. 1017ml de canalisations ont été réhabilitées, et 140 branchements renouvelés. Les hydrants ont été contrôlés et numérotés.
SIASA : Isabelle REICHLIN fait savoir qu'un parking à vélos sera installé au COSEC. A compter de 2022, les transports scolaires vont être uniformisés dans le Grand Est. La lutte contre la fraude dans les transports scolaires se poursuit et va être accrue.

9. Divers

• Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
• Les panneaux d'information sont en place à la Litten et au tilleul.
• Eclairage public : les retours sont positifs. Les dispositifs rétro réfléchissants vont être complétés. La vitesse est réduite. Il reste les enseignes lumineuses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h25.

Séance du 13 septembre 2019

Le conseil municipal, convoqué le 09 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire en date du 13 septembre 2019 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents :
Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, adjoints, Angélique LIDY, Serge STIMPFLING, Florence LAVAULT, Arnaud STOESSEL, Isabelle REICHLIN, Roland RICH, Régine BADELET et Régis BRAND, conseillers municipaux.
Absents excusés : Frédéric SCHINDLER et Carlos RODRIGUEZ
Absent : Joël KLEIBER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers.
Il propose d'observer une minute de silence en l'hommage du papa de Françoise MAY, et de Claude KAYSER, tous les deux récemment décédés.
Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter un point à l'ordre du jour, proposition acceptée à l'unanimité (point 6).

ORDRE DU JOUR :
1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Régularisation comptable
4. Validation du projet arbres d'alignement Route de Thann
5. Convention de mise à disposition de la salle d'évolution de l'école maternelle au Comité des Fêtes
6. Convention de mise à disposition de la salle d'évolution de l'école maternelle et de la salle orange de l'école élémentaire à la communauté de paroisses d'Altkirch
7. Répartition du coût des interventions et travaux sur les réseaux unitaires
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAULT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2019 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3. Régularisation comptable

Suite à une observation de la trésorerie, la décision modificative est approuvée à l'unanimité :
DM n°1 :
- Débit du compte 020 10 000.-€
- Crédit du compte 2313 – 040 10 000.-€

4.Validation du projet arbres d'alignement Route de Thann

Françoise MAY rappelle aux conseillers que lors du programme initial, il a été proposé d'embellir le village en plantant notamment des arbres à l'entrée droite du village en venant de la Steiga.
La commande sera passée auprès de la pépinière WADEL de Uberstrass et les travaux seront réalisés en propre régie. Il s'agit de 6 érables qui atteindront environ 15m à maturité.
Le coût total des travaux se monte à 2 081,19€.
Un dossier de demande de subvention sera déposé dans le cadre du Gerplan et un autre auprès de la région Grand Est.
Après déduction des subventions, si celles-ci-ci sont accordées, le coût final pour la mairie serait de 184,44€
Après délibération, avec 1 abstention et 11 voix pour, le projet de plantation des arbres d'alignement est approuvé.
La possibilité de réaliser la même action de l'autre côté de la route sera étudiée en même temps que l'étude de sécurité.

5. Convention de mise à disposition de la salle d'évolution de l'école maternelle au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'animation du repas des ainés par les enfants de l'école, les époux ALLEMANN se sont proposé de faire répéter des chants aux enfants de l'école, sous l'égide du Comité des Fêtes, dans la salle de motricité de l'école maternelle.
Après délibération, l'unanimité des conseillers autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de motricité de l'école maternelle au Comité des fêtes, les lundis de 1700 à 18h00, durant la période du 16 septembre au 16 décembre 2019.

6. Convention de mise à disposition de la salle d'évolution de l'école maternelle et de la salle orange de l'école élémentaire à la communauté de paroisses d'Altkirch

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la journée pastorale organisée par la Communauté de paroisses d'Altkirch, cette dernière a demandé s'il était possible d'utiliser la salle de motricité de l'école maternelle et la salle orange de l'école élémentaire pout y organiser des activités pour les enfants.
Après délibération, l'unanimité des conseillers autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de motricité de l'école maternelle et de la salle orange de l'école élémentaire à la Communauté de paroisses d'Altkirch le dimanche 13 octobre 2019.

7. Répartition du coût des interventions et travaux sur les réseaux unitaires

Répartition du cout des interventions et travaux sur les réseaux unitaires entre communauté de communes et communes membres
Le Maire expose qu'en vertu des dispositions de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes, la compétence relative à l'assainissement ne comprend pas celle relative aux eaux pluviales. À l'occasion de l'approbation des nouveaux statuts, applicables au 1er janvier 2019, la Communauté de Communes a fait le choix de ne pas exercer la compétence relative aux eaux pluviales.
Dans ce contexte, les communes sont donc compétentes en matière d'eaux pluviales.
S'agissant de la gestion des réseaux d'assainissement, la

majorité d'entre eux sont des réseaux unitaires permettant la collecte des eaux usées mais aussi des eaux pluviales, des eaux de ruissellement et éventuellement des bassins versants. Ces eaux sont orientées vers une station de traitement. Ces réseaux unitaires regroupent des compétences intercommunales et communales.
Aussi, il est proposé, sous réserve d'accord préalable, de répartir les coûts des interventions et travaux sur ces réseaux à hauteur de 40% du montant HT pour la commune concernée et 60% du montant HT pour la Communauté de communes après déduction des subventions.
Seraient compris dans cette répartition :
• Les passages caméras pour contrôle de réseau ;
• Les réparations ponctuelles de réseaux unitaires en cas de casses nettes, déboitement et affaissement des conduites et des tampons, fissures… ;
• Les curages de réseaux en cas de précipitations entrainant l'obstruction même partielle de la conduite en raison de l'entrée de matière autre que les eaux usées ;
• Le renouvellement, le déplacement ou l'extension d'une conduite unitaire dans le cadre d'un programme d'investissement intra-communal.
Ne seraient pas compris dans cette répartition :
• La pose d'un réseau d'eaux usées relevant uniquement de la compétence intercommunale de l'assainissement ;
• La pose d'un réseau d'eaux pluviales relevant uniquement de la compétence communale de l'eau pluviale ;
• La réhabilitation partielle de réseaux unitaires lorsque les dégradations entraînent la fuite des eaux usées relevant de la compétence communautaire ;
• Les équipements et ouvrages d'assainissement placés sur conduites unitaires, tels que déversoirs d'orage, bassins d'orage… qui relèvent de la compétence communautaire ;
• L'entretien et la réparation des éléments d'évacuation des eaux pluviales de la voirie faisant partie intégrante de la compétence voirie qui reste une compétence communale.
Lors de sa séance du 27 juin dernier, le Conseil de la Communauté de Communes a approuvé ces modalités de répartition. Il est proposé au Conseil Municipal de valider également ces modalités.

Le Conseil Municipal,

VU de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes ;
Après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité la répartition du coût des interventions et travaux sur les réseaux unitaires entre Communauté de Communes et les communes membres, telle qu'exposée ci-avant.

8. Compte-rendu des commissions communales

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC donne les informations suivantes :
- nouvelles règles de circulation aux abords de l'école Albert Falco aux moments des horaires de début et fin des cours ; merci aux parents et aux ouvriers qui ont aidé les parents les premiers jours à comprendre ces nouvelles règles, et à tous ceux qui ont travaillé sur ce projet. Un point sera fait d'ici quelques semaines. Ce projet a répondu aux attentes et demandes des enfants et des parents, sécuriser les abords des écoles lors de la dépose et de la recherche des enfants.
Il faudra penser à la sécurisation de la Rue du stade notamment pour les trottinettes et les vélos, matérialiser au sol les axes à emprunter par les enfants.
- Le 1er octobre prochain sera installé le nid de cigognes, en présence d'ENEDIS, des enfants de l'école et du Club des Ainés.
- Une mise au point avec la société de nettoyage AMS sera faite
- De nouveaux enseignants et accompagnants des enfants en difficulté ont été nommés à l'école
- La CASBA a demandé à la mairie, suite à des plaintes de joueurs extérieurs, s'il était possible de repeindre le sol de la salle polyvalente afin de le rendre moins glissant. Un nettoyage avec l'auto laveuse sera effectué, et des devis sont en cours.
- L'AS TAGOSLHEIM arrête son activité à ASPACH à compter de la rentrée. Monsieur Francis BLAISE, Président de l'EJCS, entente des jeunes du centre Sundgau, qui regroupe les communes de Altkich /Hirsingue /Carspach/Wittersdorf, est venu en mairie car il serait intéressé de reprendre les entrainements à Aspach. Cela concerne 250 jeunes, avec des éducateurs formés. Une réunion avec Monsieur BLAISE et Monsieur METZGER est prévue ce mardi en mairie.
- En ce qui concerne la sécurisation de la route de Thann, toutes les autorisations relatives au projet du passage piéton 3D ont été accordées. Une demande de subvention sera envoyée. Coût estimatif des travaux : 1 600.-€
C'est une expérimentation dans le Haut-Rhin, ce sera le 1er passage piéton en trois dimensions. Il sera installé en face de la mairie et l'effet se fera dans le sens Altkirch-Spechbach.
Après délibération, avec 1 abstention et 11 voix pour, le projet du passage piéton 3D est validé.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY donne les informations suivantes :
- Lors du conseil des enfants, il a été demandé l'installation d'un banc supplémentaire dans la cour de l'école, ainsi que d'une 2e poubelle. Cela a été fait cet été.
- Le 28 septembre prochain aura lieu à ASPACH une animation organisée par la LPO afin de sensibiliser les habitants sur les hirondelles de fenêtres ; après une balade dans le village, la visite se terminera par la visite de l'installation des nids achetés par la commune Rue du 26 Novembre, au niveau du hangar communal.
- Les fondations pour le nid à cigogne ont été creusées hier, la buse sera installée début semaine prochaine. Le mat sera mis en place par ENEDIS le 1er octobre à 14h00. Le club des ainés et les enfants de l'école y participeront.
Les bornes du chemin ont été remises en place par un géomètre (un peu plus de 3 mètres avaient été rognés), et une réflexion quant à l'implantation d'une haie est en cours, afin de délimiter le chemin.
Ce lieu a été choisi car concernant la proposition vers le terrain multisport, les réponses reçues ont toutes été négatives. Ce projet est un moyen de sécuriser la ligne 20 000V sur laquelle se posent souvent les cigognes. C'est pourquoi ENEDIS participe au financement du projet.

Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers :
- Rendez-vous a été pris avec Monsieur LAUNAY de PONTIGGIA au sujet du lampadaire situé devant le n°54, Route de Thann.
- On est toujours en attente d'un 3e devis pour le chauffage de l'école.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL informe les conseillers que le la lettre intermédiaire sera distribuée la

semaine prochaine.
Le prochain TA paraitra en novembre.

9. Compte-rendu des commissions intercommunales

GREPLAN : Fabien SCHOENIG informe les conseillers que dans le cadre du GERPLAN, aura lieu les 12 et 13 octobre prochains la remise des prix des prairies fleuries à FISLIS, ainsi que l'opération vergers.

SIASA : Isabelle REICHLIN informe les conseillers que le problème des navettes partant de la gare en direction du collège et du lycée devra être réglé rapidement.

PLAN CLIMAT : le Maire informe que ce dernier sera déposé la semaine prochaine pour une 1ere lecture, il fait plus de 800 pages, il est notamment question du problème du transport en général.

Communauté de communes Sundgau : Fabien SCHOENIG fait savoir que le prochain conseil communautaire aura lieu jeudi prochain. À l'ordre du jour : approbation CLECT, plan climat, adaptation du budget entre autres…

10. Divers

• Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
• Des travaux d'arpentage sont en cours à différents endroits de la commune (Rue de la Croix-Rouge, aire de jeux, Rue des Carrières, Rue de la Libération, Route de Thann, Rue de Tagolsheim)
• Il est constaté que de plus en plus de palettes sont entreposées sur le trottoir devant le n°4, Rue de la Croix-Rouge. Après arpentage, on verra si le trottoir appartient au domaine public ou est sur domaine privé.
• Il y a un problème de parking dans la Rue de la Croix-Rouge, et un problème de stationnement de véhicules Rue du 26 Novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.

Décès

26 août 2019	Joseph DEYBER
09 septembre 2019	Claude Michel André KAYSER
24 septembre 2019	Antoine René MEYER
26 septembre 2019	Hélène Claudine Geneviève BESNARD épouse BALLET
29 septembre 2019	Gérard André BURGY
04 octobre 2019	René Fernand STOESSEL

Toutes nos condoléances
aux familles en deuil.

Monsieur Claude KAYSER, Adjoint au maire d'Aspach de 1983 à 2008 et Conseiller Communautaire, nous a quitté le 9 septembre 2019.
Nous garderons de lui le souvenir d'une personne engagée et dévouée au service d'Aspach et de ses habitants.

À ses proches, famille, amis et connaissances, Tout Aspach présente ses sincères condoléances.

Monsieur Fernand STOESSEL a été adjoint au maire de 1971 à 1977 puis conseiller municipal jusqu'en 1983. Il a aussi présidé le Syndicat d'Adduction en Eau Potable d'Aspach-Heidwiller et s'est beaucoup investi dans la vie associative.

Tout Aspach présente ses sincères condoléances à sa famille et ses amis.

Info hivernale

Trois bacs à sel sont mis à la disposition des habitants des rues les plus pentues, à savoir la rue Bellevue, la rue des Potiers ainsi que le lotissement rue du Stade (ce dernier bac se trouve aux abords de l'école, près de la poubelle de déjections canines).

Commande de bois de chauffage

GERRER Georges
Maison Forestière
Tél : 03 89 40 99 20 ou 06 82 61 24 77
E-mail : georges.gerrer@onf.fr

5 rue des Prés
68130 CARSPACH

OBJET : Communication pour les habitants d'ASPACH

Inscription en MAIRIE des commandes de bois de chauffage ensterré bord de route provenant de la **parcelle** 11 de la forêt d'ASPACH. Comme l'année passée, les stères seront façonnés par l'entreprise MURA Claude de FELLERING sur le chemin au bas de la Parcelle 11 de la forêt d'ASPACH.
Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. GERRER de l'ONF.
INSCRIPTION LIMITÉE À 20 STÈRES PAR FAMILLE

Cette année le choix se portera sur du HÊTRE : **46 €/stère**

Talon réponse à remplir et à remettre en MAIRIE pour le **30 DÉCEMBRE 2019**

COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE ENSTERRÉ

NOM ……..... PRÉNOM…….....

ADRESSE :…….....

TÉLÉPHONE : ____/____/____/____/____

COMMANDE : ____ stères de HÊTRE

fait à ASPACH le ……..... Signature

Céline
STEVANOVIC
p18 à 21

Formation EPI

Les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile d'ASPACH ont été conviés le 21 septembre à une formatuon EPI - Équipier de Première Intervention.

Objectifs généraux :
- Transmission de l'alarme
- Utiliser les exctincteurs et RIA (si présent dans l'établissement)
- Évacuation des personnels et publics

Une bonne heure de mise en situation et échanges avec les participants, et le formateur M.Millet, qui nous assure aussi le contrôle annuel des extincteurs de nos bâtiments.

Nous pensons renouveler ce type de formation auprès des associations, et de l'école...

Expérimentation d'un passage piéton « 3D »

Dans le cadre de notre projet de sécurisation du village, en particulier des points essentiels empruntés par nos écoliers dans un premier temps, nous participons à une expérimentation nationale relative à la pose de passage piéton à effet tridimensionnel, dit « 3D ».
L'objectif du dispositif expérimenté est d'améliorer la sécurité des piétons qui traversent une chaussée, en augmentant la perception du passage pour piétons du point de vue des usagers circulant sur la chaussée.
Pour réaliser cet effet visuel, cette signalisation consiste à marquer le passage pour piétons à l'aide de plusieurs couleurs et avec des figures géométriques générant un effet de relief.

Ce dispositif est régi par l'Arrêté du 29 juin 2018 portant expérimentation de l'implantation d'un marquage au sol pour signaler un passage pour piétons avec un effet tridimensionnel après déclaration préalable [publié au JORF n°0166 du 21 juillet 2018 texte n° 4].
Cet arrêté fixe les conditions d'implantation exigées, la procédure de déclaration des autorités de police de la circulation ainsi que les conditions de suivi, d'évaluation et de fin d'expérimentation.

Nous devons rendre un rapport au Ministère pour fin d'année, avec entre autre une enquête utilisateurs, un comptage de vitesse avant et après etc…
Plusieurs étapes ont été nécessaires avec les prestataires sélectionnés :
Réalisation de plan et supervision de la réalisation d'un passage piéton en anamorphose, appelé aussi " passage 3D " devant la mairie de la commune, selon détail ci-dessous :
• prise de côtes et vues préliminaires,
• conception d'une simulation photo du rendu final pour validation,
• mise au propre et cotation précise des dimensions du rendu final,
• réalisation d'une première simulation grandeur nature : pré-marquage à la craie,
• corrections éventuelles sur la base de la simulation avant réalisation finale,
• pose définitive, mise en place des contours et mise en peinture définitive.

Une enquête sur votre ressenti, impressions... vous parviendra.
Nous cherchons toutes les possibilités pour ralentir les véhicules dans notre village.

Sécurité / accessibilité

Quatre panneaux ont été réalisés avec les dessins des enfants, suite au 1er Conseil Municipal des enfants (retrouvez les reproductions en couleurs en dernière page).

Ils seront disposés aux abords de l'école, nous remercions vivement les dessinateurs.

Une cérémonie de pose aura lieu prochainement, avec les enfants et la Mairie... À suivre.

Encore une étape pour sécuriser notre village...

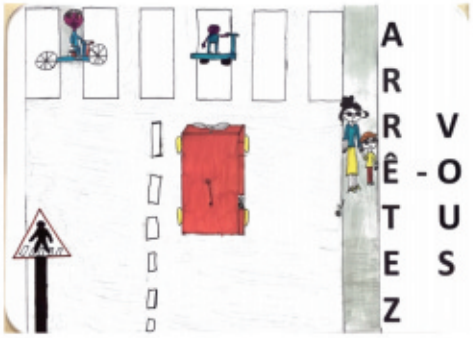

À ce sujet, **le nouveau dispositif de circulation autour de l'école,** encore en test, rend des premiers effets positifs en désengorgeant l'entrée de l'école.

Nous comptons sur vous tous pour respecter cette circulation sécurisée.

Merci à tous les élèves pour leur participation et aux parents d'élèves pour leur implication.

Nouveaux supports

Vous avez peut-être remarqué que sur nos routes départementales de nouveaux supports de panneaux ont fait leur apparition. En effet, le Département du Haut-Rhin implante des "mâts fusibles" pour la sécurité des motards et des automobilistes. Désormais, en cas de choc, le mât se pliera ou cèdera en fonction de la vitesse.

Cette signalisation est également construite de sorte à se disloquer après un impact.
Ces panneaux ne constituent donc plus un obstacle dangereux susceptible d'aggraver les conséquences d'un accident en cas de sortie de route.

Originaires des pays nordiques, les mâts fusibles ont tout d'abord été expérimentés au carrefour giratoire à l'entrée de Neuf-Brisach. L'emploi des supports de signalisation à sécurité passive a été autorisé par l'arrêté du 9 avril 2015 : le Département du Haut-Rhin s'est donc lancé dans l'installation progressive de ces dispositifs le long des routes.
La fabrication des panneaux nécessite également moins d'aluminium, et celle des dispositifs de retenue moins d'acier, ce qui a un impact écologique positif.

Informations du Conseil Départemental du Haut-rhin

Infos déchets

Lingettes et compagnie

Une lingette biodégradable, oui MAIS seulement à long terme !

Entre votre salle de bains et la station d'épuration, elle n'a pas le temps de se décomposer.
Lingettes, médicaments, préservatifs, cigarettes, protections féminines, huiles de friture... s'accrochent à la moindre aspérité des canalisations et créent un amas de déchets qui empêche l'écoulement des eaux usées !

Ces matières peuvent endommager l'installation d'assainissement de votre domicile, ou pire encore, altérer le fonctionnement du réseau de la commune et de la station d'épuration dans laquelle ils sont déversés.
Les lingettes, constituées de fibres synthétiques ultra-résistantes, mettent longtemps à se dégrader naturellement. Elles s'accumulent dans les réseaux et finissent par former des bouchons de graisse ce qui provoque une augmentation des interventions de nettoyage des réseaux et ponctuellement la nécessité d'effectuer des réparations.

Aucun produit d'hygiène et autres déchets solides, toxiques, radioactifs, corrosifs ne doivent être jetés dans vos toilettes !

Déposez-les obligatoirement dans votre poubelle d'ordures ménagères ou à la déchetterie.

Dégradation des déchets

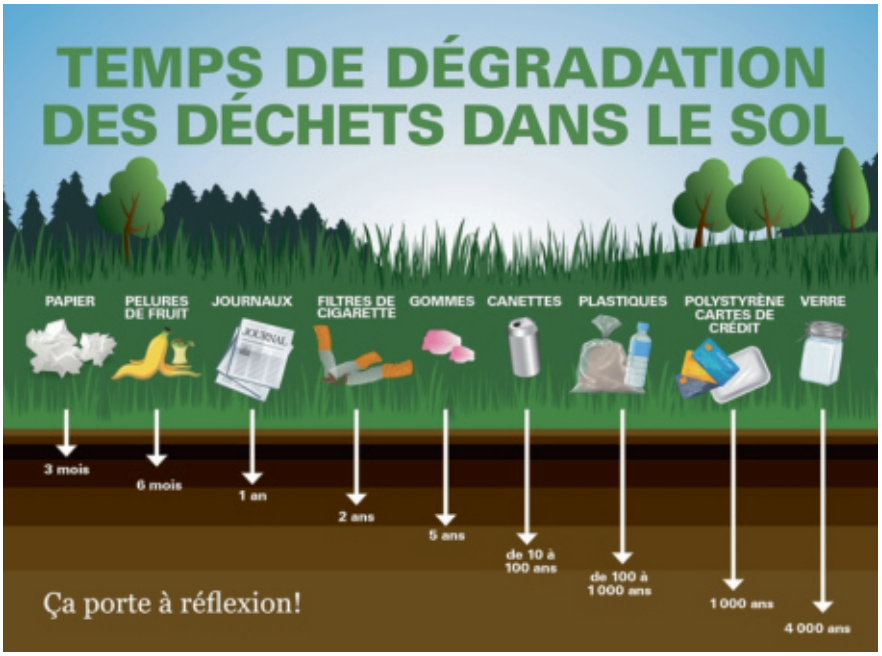

Durée de vie des déchets les plus rapidement « biodégradables »

Papier toilette : 2 semaines à 1 mois
Trognon de pomme : 1 à 5 mois
Mouchoir en papier : 3 mois
Pelure de fruit : de 3 à 6 mois
Papier journal : de 6 à 12 mois
Brique de lait : jusqu'à 5 mois
Allumette : 6 mois
Journal (quotidien) : 3 à 12 mois

Déchets se dégradant de 12 mois à 10 ans

Mégot de cigarette : de 1 à 2 ans (1 mégot est susceptible à lui seul de polluer 500 litres d'eau, 1 m^3 de neige est pollué par 1 mégot)
Ticket de bus ou de métro : environ 1 an
Gant ou chaussette en laine : 1 an
Filtre de cigarette : 1 à 5 ans
Papier de bonbon : 5 ans
Chewing-gum : 5 ans
Huile de vidange : 5 à 10 ans (1 litre d'huile peut couvrir 1000 m^2 d'eau et ainsi empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore sous-marine pendant plusieurs années. De plus, rejetée dans le réseau des eaux usées, l'huile usagée colmate les filtres dans les stations de traitement de l'eau et perturbe les process d'épuration biologiques.)

Déchets se dégradant de 10 ans à 1000 ans

Canette en acier : 100 ans
Canette en aluminium : de 10 à 100 ans
Un adulte moyen consomme près de 600 canettes de boissons gazeuses par année.
Pneu en caoutchouc : 100 ans
Cartouche d'encre : 400 à 1000 ans
Briquet plastique : 1 siècle
Planche en bois (peinte) : 13 à 15 ans
Césium 137 : 30 ans
Boîte de conserve : 50 ans
Récipient en polystyrène : 50 ans
Objet en polystyrène : 80 ans
Boîte en aluminium : 100 à 500 ans
Pile au mercure : 200 ans
Couche jetable : 400 à 450 ans
Serviette ou tampon hygiénique : 400 à 450 ans
Sac en plastique : 450 ans
Filet de pêche moderne : 600 ans

Durée de vie des déchets les plus résistants

Polystyrène expansé : 1000 ans
Bouteille en plastique : 100 à 1000 ans
Polystyrène expansé : 1000 ans
Verre : 4 à 5000 ans

Durée de vie des déchets nucléaires

Iode 131 : 8 jours
Iode 125 : 60 jours
Radium 226 : 1600 ans
Carbone 14 : 5730 ans
Plutonium 239 : 24 000 ans
Potassium 40 : 1,3 milliard d'années
Uranium 238 : 4,5 milliards d'années

Commission Environnement
Françoise MAY

Sortie LPO sur le thème des hirondelles

Le 28 septembre a eu lieu une sortie avec une animatrice de la LPO. Si le thème de départ était l'hirondelle, les observations en cours de balade et les questions des participants ont rapidement permis d'élargir les échanges à bien d'autres espèces tout aussi passionnantes.

La matinée a été riche, très agréable et chacun a pu se rendre compte de la nécessité de préserver notre environnement et la biodiversité indispensable à un équilibre si fragile.

La Biodiversité est menacée

Dans le monde, 1 oiseau sur 8 est menacé d'extinction.
En France, en seulement 20 ans les effectifs de nombreuses espèces d'oiseaux ont chuté :
- de 20 % chez les spécialistes des milieux bâtis (dans les villes)
- de 42 % pour l'Hirondelle de fenêtre
- de 57 % pour le Gobemouche gris
- de 14 % pour le Moineau domestique
- de 20 % pour le Martinet noir
- de 48 % pour la Sittelle torchepot

Gobemouche gris

Moineau domestique

Sittelle torchepot

Les menaces pesant sur l'avifaune sont nombreuses : destruction de leurs milieux naturels (haies champêtres, zones humides...), utilisation en masse des pesticides, abus de la chasse, disparition des cavités naturelles (tels que les vieux murs de pierre sans joints, les arbres creux, les branches mortes...), non accès aux anciennes granges et écuries...

La biodiversité est utile

Un Faucon crécerelle consomme en moyenne 1500 proies par an (dont 84 % de rongeurs).
Un couple d'Effraie des clochers consomme 4000 proies par an (dont plus de 80 % de rongeurs).
6 jeunes de Bergeronnette grise au nid nécessitent 330 nourrissages d'insectes par jour.
Les chenilles peuvent représenter plus de 60 % du régime alimentaire du Gobemouche gris.
La Sittelle torchepot consomme de 25 à 100 % de scarabées, de 2 à 36 % de chenilles...

Faucon crécerelle

Bergeronnette grise

Rougergorge familier

Des nichoirs, pourquoi faire ?

Les oiseaux de nos jardins ont besoin de notre aide et l'installation de nichoirs sur nos propriétés n'a rien d'anecdotique !

Les nichoirs constituent des gîtes de substitution où chaque oiseau peut construire et aménager son nid à sa convenance, avec les matériaux de son choix, selon la technique qui lui est propre. Ils compensent donc en partie la disparition des cavités naturelles et permettent de maintenir la population de nos oiseaux cavernicoles (nichant dans des cavités).

En fabriquant et en installant des nichoirs, vous pourrez attirer de nombreux oiseaux, très utiles, par leur consommation d'insectes, dans un verger, un jardin ou un parc ! Créer chez soi un Refuge LPO est également un acte simple de protection de la nature au quotidien ! Enfin, une chance unique s'offre à nous de contempler sur le pas de notre porte le spectacle magnifique de la nature !

Chevêche d'Athéna

Mésange charbonnière

Rougequeue noir

Les nichoirs, mode d'emploi

Matériaux utilisés

Il est préférable d'utiliser un bois résistant à l'humidité : pin, sapin, peuplier, chêne, aulne. Les agglomérés et les contre-plaqués (sauf marine) sont à proscrire car ils gonflent sous la pluie et risquent d'éclater. Ne pas raboter le bois de construction ! Les oiseaux pourront ainsi s'agripper aux parois du nichoir. L'épaisseur idéale des planches est de 2 cm (minimum 1 cm).

Il est également déconseillé de peindre les nichoirs avec des couleurs criardes (uniquement sur l'extérieur), pour plus de discrétion : laisser le bois brut. On peut éventuellement les badigeonner de brou de noix pour les foncer. L'huile de lin est également conseillée pour assurer l'étanchéité du nichoir. Pas de traitement chimique !

Nichoir à mésanges

Les nichoirs, mode d'emploi

Les nichoirs, mode d'emploi

Fixation

Les peupliers, aux branches fragiles, et les hêtres, au tronc souvent humide, sont à éviter. Visser une latte de bois verticale au dos du nichoir et fixer au tronc avec une corde nylon ou du fil galvanisé. Enfoncer un coin de bois entre la corde et le tronc pour renforcer le serrage.
Chaque année, il convient de vérifier le système de fixation et de le changer si le tronc a grossi. Et bien sûr, les clous sont interdits ! Pour fixer un nichoir sur un bâtiment, en intérieur ou en extérieur, clouer le nichoir de préférence sur une poutre ou un pilier.

Période d'installation

Il est préférable de ne pas attendre le début du printemps. Certains oiseaux, comme les mésanges, recherchent très tôt les sites favorables et certains, comme le troglodyte, utilisent les nichoirs en tant que dortoirs collectifs en hiver.
Cependant, il n'est pas trop tard pour installer les nichoirs en mars et avril !

Orientation

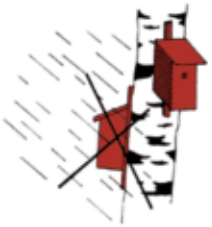

Ne jamais installer les nichoirs en plein soleil, ou au contraire, en pleine ombre. Le trou d'envol sera dirigé à l'opposé des vents dominants qui apportent la pluie et pourrait noyer les nichées. Les orientations Est- Sud/Est sont idéales.
A éviter : les lieux et les arbres humides.

Densité

Pour ne pas compromettre l'équilibre biologique du milieu, on installera le plus de nichoirs possibles uniquement s'ils sont de types variés (20 à 30 nichoirs par hectare dans un verger, par exemple). La plupart des oiseaux défendent leur territoire contre les intrus de la même espèce. Il est donc inutile, voire néfaste, de disposer en trop forte densité des nichoirs destinés à une même espèce (même type, même diamètre de trou d'envol). Les moineaux et hirondelles peuvent nicher en colonie et les nichoirs peuvent être proches les uns des autres.

Sécurité

Ne pas déranger — Dispositifs anti-chat — Plaque en zinc

Attention aux prédateurs... et à l'homme ! Les chats : vérifier qu'aucune branche horizontale ne se trouve à proximité du trou d'envol. Fixer une plaque de métal ou du fil de fer barbelé (sans blesser l'arbre) autour du tronc. Les pics et les lérots : Fixer une rondelle de zinc ou du métal blanc autour de l'ouverture ; cette installation les dissuadera de fracturer ou ronger le trou d'envol pour détruire les couvées ou s'installer dans le nichoir.

Surveillance et entretien

Ne pas entrer dans la vie intime de nos hôtes en ouvrant le nichoir : ils risqueraient d'abandonner leur progéniture. Ne jamais toucher les œufs, le nid ou les oisillons. De manière générale, mieux vaut rester discret !
L'entretien s'effectue durant l'automne ou l'hiver, le plus tard en février. En extirpant du nichoir tous les matériaux (mousses, duvets...), on évite le développement de moisissures et de parasites. Enlever de même les fientes qui risqueraient de provoquer des épidémies.
Si le nichoir est infecté, pratiquer un badigeonnage à l'essence de thym ou de serpolet.

Habitat, emplacement et hauteur

Suivant les espèces, les nichoirs peuvent être posés : dans les jardins particuliers, les parcs en copropriété, les jardins publics (avec autorisation), sur ou dans les bâtiments :
- **Hirondelle de fenêtre :** à l'abri d'un surplomb sur la façade d'un bâtiment (rebords de toit ou de fenêtre).
- **Hirondelle rustique :** contre une poutre ou un mur, à l'abri dans une étable, écurie, grange ou garage.
- **Gobemouche gris :** contre le tronc d'un arbre, entre 1,5 et 4 m de hauteur.
- **Moineau domestique, Rougequeue noir et Bergeronnette grise :** contre un mur, sous un toit ou sur une poutre.
- **Sittelle torchepot et Torcol fourmilier :** contre le tronc d'un arbre, entre 3 et 6 m de hauteur.
- **Rougegorge familier et Troglodyte mignon :** au sol, au pied d'un arbre ou sous des branchages denses (haies et buissons).
- **Mésanges bleue et charbonnière :** contre un mur ou le tronc d'un arbre, de 1 à 6 m de hauteur.
- **Rougequeue à front blanc :** contre le tronc d'un arbre, à moins de 3 m de hauteur.
- **Etourneau sansonnet :** sous un toit, contre un mur ou le tronc d'un arbre, à plus de 3 m de hauteur.

En diversifiant les lieux de pose, on multiplie les chances d'observer des oiseaux différents !

Les nichoirs, mode d'emploi

Les nichoirs, mode d'emploi

Anticiper inconvénients et dégradations

Certains oiseaux, notamment ceux qui nichent en colonies, peuvent produire par leur présence quelques désagréments : fientes et salissures diverses.
Des solutions existent afin de permettre une cohabitation harmonieuse : placer des planchettes anti-salissures sous les nids et des pics anti-reposoirs aux endroits où vous ne souhaitez pas la présence d'oiseaux.

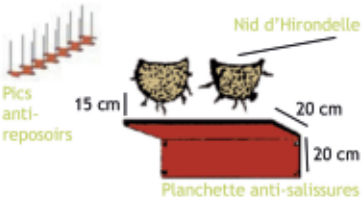

Plans de construction

Nichoirs « boîte aux lettres » : Mésanges bleue et charbonnière, Moineau domestique, Sittelle torchepot, Rougequeue à front blanc, Etourneau sansonnet et Torcol fourmilier.
Les cotes suivantes correspondent à une épaisseur de bois de 20 mm.

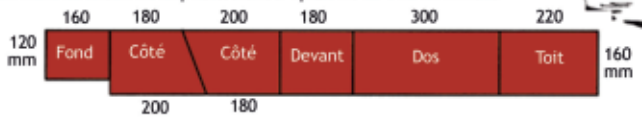

Les diamètres des trous d'envol diffèrent selon les espèces :

Rougequeue à front blanc — Torcol fourmilier — Etourneau sansonnet

Plans de construction

Nichoirs semi-ouverts : Bergeronnette grise, Troglodyte mignon, Rougegorge familier, Gomebouche gris, Rougequeue noir

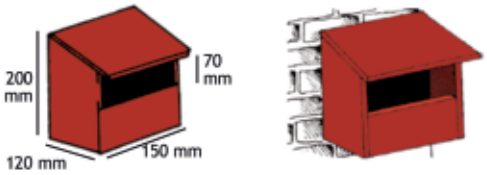

Des nichoirs « Brico-recyclage »

Vos vieilles boîtes aux lettres peuvent être utilisées par les Mésanges bleue et charbonnière.

Vos vieux pots de fleurs en terre (d'environ 15 cm de diamètre) permettent d'accueillir :
- les Mésanges bleue et charbonnière, le Moineau domestique et le Rougequeue à front blanc si vous agrandissez de façon circulaire le trou d'envol (1).
- le Rougegorge familier et le Rougequeue noir si vous cassez la moitié du fond du pot (2).

Fixer solidement le pot sur un mur ou sur une poutre

Rougequeue à front blanc

Vous pouvez aussi réaliser facilement des nichoirs à hirondelles en papier mâché : détrempez du papier journal de façon à ce que les fibres se séparent, hâchez le papier pour obtenir une consistance parfaite, ajoutez de la colle à papier peint, fixez à l'aide de clous cavaliers une forme en grillage sur une planche et appliquez des boulettes de papier mâché sur une épaisseur d'1 à 2 cm.

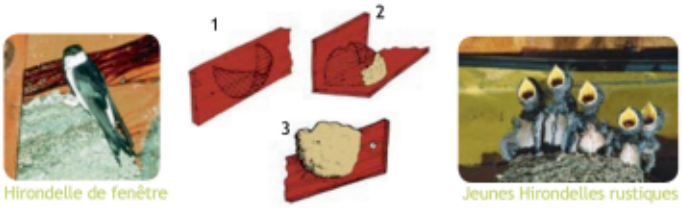

Hirondelle de fenêtre — Jeunes Hirondelles rustiques

Créez votre refuge
Comment inviter la nature chez vous ?
Même le plus petit espace peut devenir un Refuge pour la nature !
Posséder un jardin est déjà en soi un grand bonheur. Quelques aménagements simples, comme la pose de nichoirs et quelques précautions, comme éviter l'utilisation des pesticides, peuvent favoriser grandement l'accueil de la flore et de la faune sauvages. Les Refuges LPO rassemblent toutes les personnes s'engageant dans une démarche de valorisation de la biodiversité, alors pourquoi pas vous ?
Pour en savoir plus, contactez le service Refuges de la LPO France au 05 46 82 12 43 ou refuges@lpo.fr (www.lpo.fr, rubrique Refuges)
Envie d'aller plus loin ?
Aménager écologiquement votre espace pour accueillir la biodiversité
Semer, planter ou conserver des plantes mellifères ou des zones de prairies fleuries et herbes folles
Pratiquer le jardinage biologique sans engrais chimique ni pesticides de synthèse : préférer les pièges, les purins, les macérations, les engrais verts et le compost
Réutiliser vos déchets : composter
Préserver l'eau : pailler, n'arroser que le soir ou le matin, récupérer l'eau de pluie
Favoriser les auxiliaires en créant des micro-écosystèmes : mare, tas de bois morts, mur ou tas de pierres, haies champêtres
Créer d'autres gîtes artificiels : chauve-souris, hérisson...
LPO
Votre contact :
Refuges LPO
Des Refuges pour la nature

Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Depuis 30 ans, les gardes-champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin patrouillent chaque jour sur le ban des 328 communes adhérentes afin d'assurer la surveillance régulière des secteurs dont ils ont la charge.
Ces visites sont renforcées par des patrouilles d'intervention qui agissent sur appel des municipalités ou des particuliers pour des nuisances d'ordre environnemental ou de cadre de vie.

Environnement et cadre de vie au cœur des préoccupations

Outil formidable, taillé sur mesure pour nos petites communes à dominante rurale, notre structure est devenue en quelques années un acteur incontournable en matière de sécurité publique en zone rurale.
A l'heure où les espaces ruraux et naturels sont gangrenés peu à peu par une délinquance qui souffle depuis les zones urbaines, cet agent de la force publique locale, a été replacé au cœur de la police des campagnes dans notre département aux côtés de la gendarmerie nationale et d'autres acteurs spécialisés (ONCFS, AFB, ONF, ...).

Toujours plus sollicités par les élus et le grand public, les gardes-champêtres de la Brigade Verte retrouvent un rôle de « sentinelles de la nature » qui semblait pourtant en perdition depuis de nombreuses années.

Intervenant très régulièrement pour des atteintes au cadre de vie de l'humain (nuisances nocturnes, feux incommodant le voisinage ou polluant l'atmosphère, bruits divers ...), les gardes-

Un métier de contact et de dialogue

Les domaines de compétence des gardes sont très variés : un troupeau de moutons divagant sur la route, un chien errant, l'incinération de végétaux, de papiers ou de plastiques dans le jardin d'un particulier, des plaintes suite à l'utilisation de tondeuses à gazon les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est très longue et souvent agrémentée de nombreuses surprises.
Toutefois, sur l'ensemble des interventions menées par les gardes-champêtres, moins de 30% mènent à des procédures.

Les agents privilégient le contact avec la population locale et les élus avec une priorité absolue : informer et sensibiliser le public sur la réglementation générale, et en cas d'intervention, apporter dans la mesure du possible une solution humaine par le dialogue plutôt que par la répression.

champêtres ont un rôle primordial à jouer en matière de protection de l'environnement, de la flore et de la faune, ainsi que des espaces sensibles (réserves naturelles régionales, zone Natura 2000, espaces naturels sensibles, ...).
Ainsi, ils sont amenés à intervenir dans différents secteurs sensibles comme les sites départementaux gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens, ainsi qu'en matière de suivi d'espèces sensibles comme la cigogne, le castor, le lynx, le faucon pèlerin, et les opérations en relation avec le Conseil Départemental relative à la protection des batraciens, etc ...

Véritables techniciens incontournables en matière de sécurité en milieu rural, les gardes-champêtres apportent ainsi une surveillance particulière à ces milieux en vue de protéger les espèces à haute valeur écologique ainsi que leur biotope.

Par leur connaissance du milieu physique et humain ainsi que leur engagement, les gardes-champêtres contemporains démontrent quotidiennement leur utilité. Véritables éclaireurs pour les services de police et de gendarmerie, ils constituent un atout fondamental à maintenir et redéployer avec cohérence.

Pour plus d'informations :
Brigade Verte (7j/7) : **03.89.74.84.04**
walheim@brigade-verte.fr

Naissances

27 août 2019	Mathéïs Lucien Thierry FRADIN LOBMEYER de Rodolphe FRADIN et Laetitia LOBMEYER
28 septembre 2019	Mylène KLEIBER de Joël KLEIBER et Elodie HELLEC
08 octobre 2019	Thomas Ulysse Benjamin BAZOGE de Julien BAZOGE et Sophie JERMANN
23 Novembre 2019	Emma HONVAULT de Renaud Joël Georges et Pauline Laurence MEYER
25 Novembre 2019	Cléa Audrey DIEBOLT de Maxime Jean-Paul DIEBOLT et Julia Brigitte BOURQUARDEZ

Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

Mariages

27 juillet 2019	Cédric Romain SCHOCH et Gilliane Salomé TISSERAND
31 août 2019	Grégory Alfred Joseph HEMMING et Frédérique Arlette Michelle DUBREUIL
28 septembre 2019	Thierry WALTZER et Claudine WALTER
05 octobre 2019	Stéphane Julien BONNINGUE et Laetitia Valérie Renée AYARI

Nous vous présentons nos sincères félicitations !

Fruits et légumes de saison

DÉCEMBRE

FRUITS	LÉGUMES
Mandarine	Ail
Kiwi	Betterave
Orange	Carotte
Pamplemousse	Céleri
Poire	Choux de Bruxelles
Pomme	Courge
	Endive
	Epinards
	Mâche
	Navet
	Oignon
	Poireau
	Potiron
	Pomme de terre

JANVIER

FRUITS	LÉGUMES	
Citron	Ail	Oignon
Kiwi	Betterave	Poireau
Mandarine	Carotte	Pomme de terre
Orange	Céleri	
Pamplemousse	Choux de Bruxelles	
Poire	Courge	
Pomme	Endive	
	Epinards	
	Navet	

FÉVRIER

FRUITS	LÉGUMES
Citron	Ail
Kiwi	Betterave
Mandarine	Carotte
Orange	Céleri
Pamplemousse	Choux de Bruxelles
Poire	Endive
Pomme	Frisée
	Mâche
	Navet
	Oignon
	Poireau
	Pomme de terre

MARS

FRUITS	LÉGUMES
Citron	Asperge
Kiwi	Betterave
Orange	Blettes
Pamplemousse	Carotte
Poire	Céleri
Pomme	Choux de Bruxelles
	Endive
	Epinards
	Frisée
	Navet
	Oignon
	Poireau
	Pomme de terre

la recette de
Céline

Tarte alsacienne au fromage blanc

Ingrédients

pour la garniture

- 1 kg Fromage blanc à 40%
- 10 cl Crème fraîche liquide
- 70 gr Farine
- 5 Œufs
- 170 gr Sucre
- 7.5 gr Sucre vanillé

pour la pâte

- 250 gr Farine de Type 45
- 125 gr Beurre extra-fin ou de Baratte
- 1 Œuf
- 50 gr Eau
- 3 gr Sel

Préparation

Pour confectionner la pâte brisée, mélanger le beurre (125 gr), la farine (250 gr) et le sel (3 gr). Émietter l'ensemble.
Ajouter l'œuf et l'eau (50 gr) et travailler rapidement la pâte à la main jusqu'à obtenir une pâte molle.
Rassembler la pâte sous la forme d'une boule grossière, entourer d'un film transparent et laisser reposer 30 minutes au réfrigérateur.

Séparer les blancs des jaunes d'œufs (5). Réserver.
Mélanger le fromage blanc (1 kg), la crème (10 cl), une partie du sucre (100 gr), le sucre vanillé (7,5 gr) et la farine (70 gr).
Ajouter les jaunes d'œufs (5) à la garniture et bien battre le tout.
Monter les blancs d'œufs (5) en neige ferme.
Veiller à ne pas commencer le fouettage trop vivement. Lorsque les blancs présentent une certaine tenue, ajouter le reste du sucre (70 gr) et continuer à fouetter quelques instants. Le sucre assure la tenue de la mousse.
Incorporer les blancs en neige à la garniture en évitant de « casser » les blancs. Pour cela, utiliser une spatule et appliquer un mouvement de bas en haut en évitant de remuer le mélange.

Étaler la pâte et la disposer dans un moule à manqué à bord haut.
Garnir le fond de tarte avec la garniture au fromage blanc.
Cuire la tarte au four à 180° pendant 45-50 minutes départ à chaud.
Une fois la cuisson achevée, la tarte aura levé. Dans le four éteint, la laisser retomber jusqu'au bord du moule. Placer une grille sur la tarte, la retourner, la démouler et laisser refroidir à l'envers.

Après complet refroidissement, remettre la tarte à l'endroit et la saupoudrer de sucre glace.

Le saviez-vous : les vertus du miel

Il paraît que…

• Le miel est un antibactérien
• Il est un antifongique puissant
• Il alcalinise le pH du corps
• Il est une source de minéraux, de vitamines, et d'antioxydants.
• Il renforce l'immunité
• Il favorise la prolifération des bonnes bactéries dans l'intestin
• Il stimule l'énergie et atténue la fatigue
• Il soulage les maux de gorge
• Il apaise les brûlures, désinfecte les blessures. Un simple mélange de miel et d'ail appliqué directement sur les plaies infectées suffit.
• Il réduit l'inflammation et la douleur.
• Il soulage les indigestions et le reflux acide.
• Il préserve le nombre de globules blancs dans le sang.
• Une pommade à base de miel peut être appliquée sur l'eczéma.
• Il évite les ulcères et autres troubles gastro-intestinaux.
• Il favorise l'endurance chez les athlètes.
• Le miel et la cannelle peuvent aider à soulager l'arthrite. Mélangez du miel à de l'eau tiède avec une cuillère à café de cannelle. Appliquez le mélange en massant la partie concernée
• Il guérit les problèmes de cuir chevelu et élimine les pellicules
• Le miel aide à calmer l'anxiété
• Il réduit le stress métabolique
• Pour soulager vos sinus, mélangez 1 cuillère à café de jus de gingembre frais à du miel, à consommer deux ou trois fois par jour.
• Il hydrate la peau. Mélangez une cuillerée de miel et deux cuillères à soupe d'eau chaude et massez votre peau avec le mélange.
• Il calme le hoquet.
• Contre les crampes aux jambes, prendre 2 cuillères à soupe de vinaigre de cidre et 1 cuillérée de miel chaque soir avant de se coucher.
• Il traite la mauvaise haleine. Mélangez une cuillère à café de miel et de cannelle dans de l'eau chaude.
• Pour éviter la gueule de bois, mélangez 15 ml de miel brut avec 80 ml de jus d'orange…

Pensez-y !

astronomie

Histoires, les Pléiades

Belles nuits que les nuits à Aspach, belles pour la flore, la faune, et pour tous les humains que la curiosité pousse à lever les yeux au ciel, alors que se sont éteintes les lumières artificielles de la ville.

Pourquoi regarder le ciel ? Peut-être tout simplement parce que regarder le ciel, la nuit, est le premier et le plus simple contact avec la notion d'infini, cet infini qu'on essaie de toucher du bout des yeux. Et combien sont-elles, toutes ces étoiles, celles que l'on voit, et celles encore bien plus nombreuses qu'on ne voit pas ? Et à quelle distance se trouvent-elles ? Parmi cette multitude, des plus proches on ne voit qu'un point lumineux dans la nuit, pour les autres, on ne sait pas, on ne sait pas. La lumière ne voyage pas instantanément, pour venir de Bételgeuse, une étoile de la constellation d'Orion, la lumière a voyagé pendant 650 ans. Cela signifie que la lumière que je reçois dans l'œil est partie de là-bas il y a 650 ans, et que je vois donc Bételgeuse telle qu'elle était il y a 650 ans. Un peu plus loin encore, la lumière que je perçois de la galaxie d'Andromède est partie de là-bas il y a 2,3 millions d'années, les australopithèques venaient de naître sur la Terre.

Contempler, et plus particulièrement contempler le ciel, c'est se mettre à distance des machines, des écrans, du bruit, de la vitesse, cette forme du rien. Contempler, c'est être présent au monde, et à soi-même. La contemplation du ciel nous y invite.

Et peut-être qu'éteindre les éclairages publics la nuit à Aspach, c'est gagner en contemplation, se retrouver en humanité ?

Les Pléiades sont un groupe de nombreuses étoiles proches l'une de l'autre, sept d'entre elles sont bien discernables à l'œil nu dans la constellation du Taureau. Toutes les civilisations, partout sur la Terre, et à toutes les époques racontent leur histoire, tous les peuples ont contemplé les Pléiades.

Les Pléiades chez les indiens Kiowas.

Nous voici dans le Wyoming, chez les indiens Kiowa, il y a de cela bien longtemps... Un groupe insouciant de sept fillettes s'éloigne en riant du village. Leurs jeux sont si drôles et captivants qu'elles ont depuis longtemps perdu de vue les tipis. Et voilà que soudain, surgissant de la forêt, sans doute affamée par le rude hiver, une famille d'ours les prend en chasse. Inutile de tenter un retour au village : il est trop loin ! Impossible d'échapper aux ours en courant : ils vont trop vite ! Que faire ? Les sept fillettes grimpent sur un rocher et implorent la Terre de les sauver... Et leur prière est entendue.

L'esprit du rocher va accomplir une miraculeuse transformation. À l'instant où les ours commencent eux aussi à escalader le rocher, celui-ci se met à grandir démesurément, emportant vers le ciel les sept enfants. De leurs mâchoires puissantes, les ours tentent bien de le retenir. Peine perdue, ils ne parviennent qu'à arracher des lambeaux de roche, créant de grandes cavernes dans la falaise qui se dresse désormais devant eux, rendant leurs proies inaccessibles.

C'est ainsi que les sept fillettes atteignirent le ciel, où vous pouvez encore les voir, transformées en étoiles. Quant au rocher, vous pourrez aussi le découvrir, si vous allez un jour rendre visite aux Kiowa : ils le nomment Mateo Tipi, mais vous le trouverez aussi sur une carte avec son nom anglais « Devil's Tower ».

Les Pléiades en Australie

Wurrunna se promenait. Traversant un campement, il y vit sept jeunes filles, fort jolies. « Il est temps que je me marie » se dit-il alors, et il se mit à réfléchir. Il vit bientôt les jeunes filles prendre leurs outils et se diriger vers leur champ, pour y cueillir des ignames. Occupées à préparer un repas avec ces délicieux tubercules, elles ne virent pas Wurrunna s'approcher, et dérober deux de leurs bêches. Caché dans un fourré, Wurrunna attendait que les jeunes filles repartent vers leur campement. Cinq d'entre elles s'en furent rapidement, mais les deux dernières restèrent, cherchant sans succès leurs précieux outils. Wurrunna sortit alors de sa cachette, s'empara des deux malheureuses, et les emmena chez lui...
Les jours passaient. Les semaines passaient. Et les jeunes filles semblaient avoir peu à peu accepté leur condition d'épouses soumises.
Un jour vint où Wurrunna leur ordonna d'aller chercher certaines écorces que I'on ne trouvait qu'au voisinage de leur ancien campement. Il en avait besoin pour allumer son feu. Ses deux épouses l'avertirent : « Si nous allons là-bas, tu ne nous reverras jamais ! ». Il n'en voulut rien croire, leur tendit une hache, et les envoya travailler. À peine avaient-elles donné leur premier coup de hache que l'arbre se mit à grandir, emportant dans ses branches les deux jeunes filles enchantées. Wurrunna ne put rien faire. Jamais il ne les a revues.
L'arbre a si vite grandi que ses deux passagères ont atteint le ciel. Elles y ont retrouvé leurs cinq amies, et ne se quittent plus depuis. On peut les reconnaître facilement formant ce petit amas d'étoiles que l'on nomme là-bas Maya-Mayi.

Les Pléiades dans la mythologie grecque

Les pléiades sont sept filles du titan Atlas, celui qui porte les cieux sur ses épaules, et de l'Océanide Pléione. Elles sont sœurs des Hyades que l'on retrouve dans la même constellation du Taureau.

Les Pléiades chez les Mayas

Hun-Apu et son frère jumeau Xbalanque cherchent une fois de plus à se débarrasser du méchant géant Zipacna. Ils invitent quelques uns de leurs amis et se mettent ensemble à creuser un puits très profond. Zipacna est très curieux, il veut savoir ce qu'ils font : « Ce sont les fondations de notre future maison, un bâtiment indestructible et très sûr » lui répondent-ils. Mais ils feignent de s'épuiser en creusant, et finissent par demander au géant de les aider : « Glisse-toi au fond du puits et continue à creuser pour nous... »

Le géant imprudent s'exécute. À peine a-t-il atteint le fond qu'une véritable avalanche s'abat sur lui : troncs d'arbres gigantesques, énormes rochers, et torrent de boue ! Assommé, le géant gît au fond du puits, enseveli sous ces décombres. Hun-Apu et Xbalanque croient bien avoir réussi à se débarrasser de lui. Ils se remettent à l'ouvrage, construisant alors au dessus du puits comblé une solide maison.

Erreur grossière d'appréciation. Le géant n'était pas mort, il attendait son heure !

Quand la maison fut terminée, Hun-Apu et Xbalanque invitèrent leurs amis pour une grande fête. Ce fut l'instant que Zipacna choisit pour se manifester : il se détendit brusquement depuis le fond du puits, avec une telle force que la maison et ses occupants furent projetés jusqu'aux confins du ciel...

Ils y restèrent fixés, formant là-haut le petit amas d'étoiles que nous admirons encore.

Philippe SIMON - AstroAspach

Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)

L'année 2019 nous aura marqué par le décès de notre ancien président Jacques CHIRAC lequel avait en 1975, lorsqu'il était premier ministre, décoré un enfant de notre village de la légion d'honneur, Bernard Mathae né en 1908. Il a bien mérité cette distinction car il a été un grand résistant pendant la seconde Guerre mondiale. Arrêté, torturé et transféré dans les camps d'exterminations il a eu la chance de revenir au pays. Son père Morand était également prisonnier en 1914 comme la cinquantaine d'hommes d'Aspach capturés par l'armée française et transférés au château d'If puis à l'Ile du Frioul. Il est libéré à Marseille et rejoint Paris pour y travailler.

HOMMAGE A UN AMI

C'était une morne journée de novembre 1978, un vent survolté roulait des nuages menaçants. Seuls les tilleuls et les marronniers jaunis dialoguaient en gémissant dans le vieux cimetière de campagne. J'étais à Illfurth, au cimetière de l'église de Burn et je voulais rendre visite à un ami aspachois qui, depuis quelques mois déjà, y reposait.

Oui, Bernard Matae, car c'est de cet ami dont il s'agit, était aspachois : il y est né, il y a habité et il y a œuvré. Mon lecteur ne s'étonnera donc pas de ces quelques lignes où j'essaie de rendre hommage à ce grand bonhomme qu'était Bernard. D'aucuns se souviendront de sa haute silhouette, de son regard clair, de son rire plein de malice et de son franc parler. Personne n'a oublié ses qualités de meneur d'hommes. Il avait créé une équipe de copains footballeurs qui brilla sur tous les stades de la région y compris celui de Bourtzwiller. A cette équipe, il avait fait don de soi-même marquant ses jeunes poulains de son empreinte et de ses qualités. Il était sportif dans le sens plein et noble du terme.

Bernard Mathae était également un homme d'honneur et un patriote. Pour cela, il dut subir les pires sévices dans les camps nazis ; cependant il résista jusqu'à la limite de ses forces pour défendre la liberté.

Lorsqu'on parle d'un ami, on a toujours un peu tendance à devenir excessif en louanges, aussi parmi ses nombreuses qualités je n'en relèverai plus qu'une ; jamais il ne s'est laissé tenter par l'opportunisme, ce n'était pas un caméléon, il était fidèle : fidèle à ses amis, fidèle à ses idées. C'est ainsi que je l'ai rencontré la toute dernière fois devant un monument aux morts avec au revers de sa veste la rosette rouge. Il était chevalier… quel chevalier.

Je suis persuadé de ne pas être le seul qui, au fond de lui-même, garde une image intacte de cet aspachois hors du commun. Ses nombreux amis se réjouiront de ces lignes et sauront gré à Bernard de tous les services rendus au foot ou ailleurs. Tous garderont le fidèle souvenir.

Jean Suis

Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

RandoAscla, section rando de l'ASCLA :

A la satisfaction de tous, le programme prévu a été réalisé avec ses 10 randonnées, plus le week-end à Châteleu et le séjour dans les volcans d'Auvergne. La participation est en sensible augmentation avec une moyenne de 14 participants. A préciser que cette année le groupe s'est étoffé de trois nouvelles adhérentes, dont deux particulièrement assidues aux sorties.

Si vous aussi vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas ! Vous pouvez tester l'activité en participant à une sortie.

Renseignements :
Michel SCHILLINGER : 03 89 45 29 34 et, de préférence :
michel.schillinger@numericable.fr

Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Nous avons passé une belle semaine en août dans le centre de la France où nous avons pu installer tout notre matériel, observer et photographier le ciel et nous reposer de cette année astro qui a été très active pour nous !

Nous vous donnons rendez-vous dès à présent pour une « Portes ouvertes » à l'observatoire en avril ou mai et pour une animation « On the Moon again » sur la Place de la Halle au Blé le 28 ou le 29 juin.

Si nos activités vous intéressent, contactez-nous au 03 89 40 62 79 ou http://astroaspach.fr

Le club des ainés :

Nous nous réunissons tous les premiers mardis du mois à la Maison des associations à partir de 14h.

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter. Nous faisons aussi de temps à autres quelques sorties

Renseignements :

Madame Josette Herth 32 rue de Thann Aspach 03 89 40 29 22 ou 06 71 69 47 26

Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)

Samedi 19 octobre : la pluie, tant attendue, n'a pas empêché les membres du conseil de fabrique et les nombreux bénévoles (18 personnes en tout) d'arpenter les rues du village pour sonner à vos portes pour la quête à domicile pour le chauffage de l'église.
Un grand merci à eux, ils ont bravé le mauvais temps et ont gardé le sourire.
Merci aussi à vous tous qui les avez accueillis chaleureusement, un grand merci pour vos dons. Grâce à vous tous nous avons récolté la somme de 3.700,- €

Ces dons vont permettre au conseil de fabrique d'assurer l'entretien matériel de l'église.
Outre le chauffage et l'entretien courant, un certain nombre de travaux ont été entrepris cette année : le traitement de la boiserie intérieure, le traitement de la charpente et l'aménagement d'un nouvel escalier qui permettra d'aménager un local de rangement au dessus de la sacristie.

D'autres travaux sont prévus, nous vous tiendrons informé au fur et à mesure de décisions qui seront prises.

Nous adressons également un grand merci à l'équipe qui entretient régulièrement notre église - si vous avez un peu de temps environ 2h tous les 2 mois - n'hésitez pas à vous faire connaître, ils seront heureux de vous accueillir.

Merci à notre dévouée fleuriste et à tous ceux et celles qui embellissent nos célébrations par le chant, par les lectures ou par le service de l'autel. Là aussi la porte est ouverte à tout le monde.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le

DIMANCHE 16 FÉVRIER à midi pour le repas paroissial
nos traditionnelles bouchées à la reine sauront vous régaler

et le

DIMANCHE 10 MAI
pour le marché aux puces.

Nous serons heureux de vous accueillir pour les célébrations dominicales et surtout pour la messe des lumières qui sera célébrée le **SAMEDI 14 DÉCEMBRE** à 18H30 et pour la messe de Noël le **MARDI 24 DÉCEMBRE** à 18h30.

En attendant nous vous souhaitons un beau temps de l'Avent que nous débuterons le **DIMANCHE 1er décembre** avec la messe interparoissiale à 10h à Altkirch.

Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)

Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Patricia OTTIÉ (03 89 40 22 20)

Notre repas choucroute a eu lieu courant du mois d'octobre.
Les membres de l'amicale des donneurs de sang tiennent à remercier toutes les personnes qui ont une nouvelle fois, ou une première fois, été présentes.
Merci également à toutes les personnes qui n'habitent pas Aspach et qui nous sont fidèles.

Nous avons eu une pensée émue pour Gérard Burgy et Fernand Stoessel, Président Honoraire Fondateur de l'Amicale, qui nous ont quittés très récemment et qui, tant que leur santé leur a permis, étaient toujours présents au repas.
Je tiens, en tant que Présidente de l'Amicale, à remercier tous les membres de l'amicale ainsi que les conjoints et enfants qui répondent toujours à l'appel pour donner un coup de main et sans qui rien ne serait possible.

Lors de ce repas, nous avons eu 2 moments forts.
Une nouvelle fois, nous avons fait un don à une association. Cette année nous avons choisi l'association « Salomé ou l'oreille d'un ange ». Notre don de 2000 euros va à Evan, qui est né avec une surdité bilatérale (pas de conduit auditif, ni d'oreilles). Il va se faire opérer aux Etats Unis en 2020, l'opération ne pouvant se faire que là-bas.
Vous pouvez suivre toutes les actions qui sont menées par l'association dans les journaux et sur les réseaux sociaux.
Dans un deuxième temps, nous avons tenu à remercier deux membres qui quittent notre amicale. Il s'agit de Jean-Paul Metzger et de Pierre Stimpfling.
Gérard Grienenberger, Président Honoraire, a accepté de prendre la parole pour les remercier.
Jean-Paul est entré dans l'association en 1988 et Pierre en 1993.
Nous tenons encore à les remercier, ils ne manquaient jamais à l'appel lors de nos manifestations et leur souhaitons bonne continuation.

Pour notre amicale, l'année s'est terminée avec une collecte de sang le vendredi 22 novembre à la salle polyvalente.

A très bientôt

Badminton

Président : M. Gilles CLAUDE (06 77 28 99 63)

Football - EJCS

Président : M. Francis BLAISE (06 77 69 87 08)

L'EJCS élargit son territoire
Le groupement EJCS qui a vu le jour il y a maintenant deux saisons poursuit son développement. Composé des 4 clubs suivants : l'AS Altkirch, la SG Carspach, l'US Hirsingue et l'AS Wittersdorf, le groupement EJCS présente cette saison pas moins de 11 équipes évoluant dans des catégories allant de U7 à U19 et permettant à plus de 250 jeunes de pratiquer le football, quelques soient leurs motivations et leurs objectifs.

L'Entente des Jeunes du Centre Sundgau (EJCS) est donc un jeune club qui œuvre pour la formation des jeunes sundgauviens et a par ailleurs franchi une nouvelle étape de sa progression. En effet les dirigeants ont conclu un accord avec la mairie d'Aspach le 24 septembre dernier concernant la mise à disposition de certaines installations de la commune. Le groupement a dans l'optique d'utiliser les infrastructures Aspachoises à savoir, le terrain de football et la Maison des Associations pour élargir ses possibilités en termes d'organisation, notamment au niveau des entrainements et des manifestations. Le terrain sera par ailleurs utilisé par les équipes de U15 le mardi et de U19 le vendredi dans le cadre de leurs entrainements. Les dirigeants de l'EJCS envisagent d'organiser des réunions, des repas sportifs et autres actions dans la Maison des Associations.

La mairie d'Aspach ayant donné son aval au projet du club sundgauvien, l'ECJS va pouvoir profiter de ces installations dès maintenant et pour l'intégralité de la saison.
A noter que le club accueille encore des joueurs dans les catégories U7, U13 et U15. En cas d'intérêt veuillez contacter Francis Blaise (président) au 06 77 69 87 08 ou Corenthin Pintor (Directeur sportif) au 06 41 18 34 17.

Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)

Bonjour à tous,

Notre troupe de théâtre dialectal travaille depuis déjà quelques semaines à la préparation d'une nouvelle pièce, « Pouic Pouic », de Christian Roth, traduction et adaptation en alsacien de « sans cérémonie », de Jacques Vilfrid et Jean Girault.

Nombreux sont sans doute ceux qui se souviennent de la version cinématographique, avec dans les rôles principaux, entre autres, Louis de Funès, Jacqueline Maillan et Mireille Darc.
Après plusieurs années de négociations, Christian Roth a obtenu récemment l'autorisation d'adapter cette œuvre en dialecte. Elle sera présentée pour la première fois au public au mois de janvier 2020, à Haguenau et à Aspach. Nous sommes donc très fiers d'avoir le bonheur d'être parmi les tout premiers à interpréter cette comédie à suspens, particulièrement enlevée et drôle.

Les représentations auront lieu **entre le 18 janvier et le 2 février**, et nous sommes très impatients de vous retrouver nombreux au foyer Sainte Cécile pour un bon moment de rire et de bonne humeur !
Les chorales réunies d'Aspach et d'Altkirch préparent également leur traditionnelle veillée de Noël, à laquelle nous vous convions dès maintenant. Celle-ci se déroulera **lundi 23 décembre**, à 20h, en l'église Saint Morand à Altkirch, et nous nous réjouissons par avance de vous retrouver dans une ambiance chaleureuse et festive !

À très bientôt, bien cordialement,

Fabien Itty

Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)

Bonjour à tous,

Nous avons été très heureux de vous retrouver pour La Saint Martin. Le temps était avec nous cette année et nous a offert une belle soirée automnale. Merci pour votre présence et vos encouragements.

Nous avons déjà défini plusieurs dates pour l'année prochaine :

Crémation des sapins	samedi 11 janvier à 16h
Super loto	dimanche 22 mars à 14h
Chasse aux œufs	11 avril à 14h

Nous espérons vous voir nombreux. En attendant, toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous dit à bientôt pour des moments festifs.

Frédérique EBY

Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)

Pétanque

Responsable : M. SEMPROLI

Un nid de cigognes à Aspach : les élèves de l'école maternelle vous racontent...

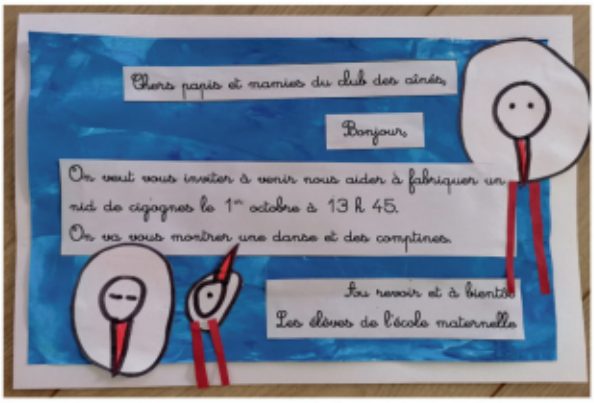

Voici la lettre que nous avons écrite pour inviter les papis et mamies d'Aspach.

Mardi 1er octobre, nous avons installé un nid de cigognes dans notre village. Nous avons invité nos aînés pour nous accompagner.
Les Moyens et les Grands ont préparé ce jour depuis la rentrée : nous avons appris une danse et des comptines avec la maîtresse et avec Henri...

On monte à la queue leu leu, comme un train, vers le pré où on va danser et fabriquer le nid de cigognes.

On est en train de faire la danse avec Henri.
On fait gauchala, droitala... On tient des branches et à la fin, on les mettra dans le nid.

On dit : « Kleiner Stork, fliag, fliag ! » en Alsacien. Ça veut dire : « Petite cigogne, vole, vole ! »

Les enfants récitent des comptines en Français et en Alsacien : « Fräu Meller, wàs màcht eier kleina Stork ? »...

Les messieurs montent le mât pour le nid avec un camion grue. Il est géant !

La mamie nous raconte une histoire de cigale et de fourmi qu'elle a apprise à l'école, il y a très très longtemps... Merci Suzanne !!

Les enfants sont en train de construire le nid avec des branches. Les petits nous aident. Les mamies, les papis, des habitants du village nous regardent...

Dans le nid, on met du foin : ça sera bien confortable !

Le monsieur met du crotin de cheval pour que les cigognes aient chaud et qu'elles soient bien dans leur nid !

Et voilà ! Après tout ce travail, la grue monte le nid de cigognes sur le mât. Le monsieur dans la nacelle va fixer le nid sur le mât avec un outil.

Maintenant, nous attendons le printemps avec impatience et nous espérons que des cigognes viendront s'installer dans notre nid...
Et surtout, qu'elles mettront au monde des petits cigogneaux !!

Classe d'eau

Cette année les cm1 et les cm2 de l'école font une classe d'eau à la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach. Pendant cinq jours les enfants découvriront les milieux humides et seront sensibilisés à leur protection. Une journée d'introduction a eu lieu le 23 septembre, la suite se passera en mai. Voici un mélange des textes produits par les élèves :

Le lundi 23 septembre, nous sommes allés à la Maison de la Nature pour y faire plusieurs activités. Nous y avons fait la rencontre de notre animatrice Cécile. Nous sommes allés visiter la mare, mais malheureusement elle était à sec. Nous sommes donc allés à la rivière et nous y avons fait quatre ateliers : dessin du paysage (la rivière, la ripisylve et la prairie), nous avons pêché dans la rivière (des gammares, des gerris et quelques poissons), nous avons récolté des feuilles d'arbres, et, nous avons fait quelques jeux sensoriels. Après avoir mangé, nous sommes allés dans la forêt, il y avait des cabanes et nous avons fait « la guerre des cabanes ». L'après-midi nous sommes allés dans le bâtiment pour observer et identifier ce que nous avions récolté le matin : les animaux et les arbres. Pour finir, nous avons fait le bilan de toute la journée.

Un grand merci à Thierry Bourgoin pour avoir confectionné et offert cette libellule virevoltant dans le talus aménagé rue de Thann
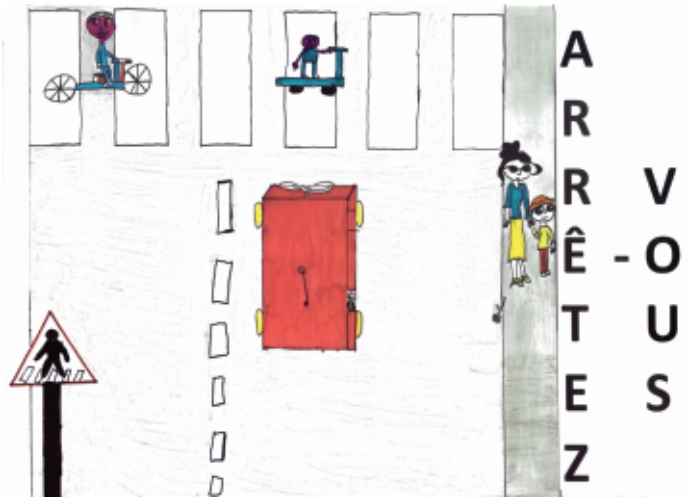
Les panneaux sécurité routière dessinés par les enfants de l'école